

**Conservatoire à rayonnement régional  
de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
2010 - 2015**

## SOMMAIRE

<b>I) ETAT DES LIEUX.....</b>	<b>5</b>
<b>PRÉAMBULE :.....</b>	<b>4</b>
<b>I/2 ÉVOLUTION DES ÉLÈVES ET DES HEURES D'ENSEIGNEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>I/3 ORGANIGRAMME DES ENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>I/4 ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA C2A .....</b>	<b>8</b>
<b>I/5 ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE ET ÉTUDIANTE.....</b>	<b>8</b>
<b>II) ORIENTATION GENERALE .....</b>	<b>8</b>
<b>II/1 VOCATIONS DU CRR.....</b>	<b>8</b>
<b>II/2 L'ÉQUIPE DE DIRECTION .....</b>	<b>10</b>
<b>II/3 ÉVOLUTION DU CRR PAR DÉPARTEMENT.....</b>	<b>11</b>
<b>III) CONTEXTE ACTUEL ET PERSPECTIVES DU CRR DANS LES RESEAUX.....</b>	<b>18</b>
<b>III/1 RÉSEAU DES ÉCOLES DE LA C2A.....</b>	<b>18</b>
<b>III/2 SCHÉMA DÉPARTEMENTAL.....</b>	<b>20</b>
<b>III/3 ANNECY-CHAMBÉRY.....</b>	<b>22</b>
<b>III/4 RÉSEAU RÉGIONAL.....</b>	<b>23</b>
<b>III/5 Réseau de l'Arc Alpin</b>	
<b>IV) L'OUVERTURE AUX NOUVEAUX PUBLICS.....</b>	<b>24</b>
<b>IV/1 LES CHŒURS PÉRISCOLAIRES .....</b>	<b>25</b>
<b>IV/2 L'ÉVEIL MUSICAL : 5 ANS .....</b>	<b>25</b>
<b>IV/3 LE PARCOURS DÉCOUVERTE MUSIQUE ET DANSE.....</b>	<b>26</b>
<b>IV/4 ATELIERS DE PRATIQUE POUR LES ADOLESCENTS.....</b>	<b>26</b>
<b>IV/5 MUSIQUE ET HANDICAP.....</b>	<b>26</b>
<b>IV/7 LE PARCOURS CULTUREL.....</b>	<b>28</b>
<b>IV/8 PROGRAMMATION JEUNE PUBLIC.....</b>	<b>28</b>
<b>IV/9 RELATION AVEC LE CFMI DE LYON.....</b>	<b>29</b>
<b>IV/10 MUSIQUE À L'HÔPITAL.....</b>	<b>29</b>
<b>IV/11 POLITIQUE TARIFAIRE (QUOTIENT FAMILIAL).....</b>	<b>30</b>
<b>V) LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES .....</b>	<b>30</b>
<b>V/1 DISPOSITIF : UN ORCHESTRE À L'ÉCOLE.....</b>	<b>31</b>
<b>V/2 CHAM À L'ÉCOLE PRIMAIRE.....</b>	<b>31</b>
<b>V/3 COLLÈGE .....</b>	<b>32</b>
<b>V/4 LYCÉES .....</b>	<b>33</b>
<b>V/5 BAC TECHNIQUE MUSIQUE DANSE (TMD).....</b>	<b>34</b>
<b>V/6 IUT D'ANNECY-LE-VIEUX.....</b>	<b>35</b>
<b>V/7 AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES AVEC L'IUT.....</b>	<b>35</b>
<b>VI PARTENARIAT AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....</b>	<b>35</b>
<b>VI/1 CRÉATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU SON.....</b>	<b>36</b>
<b>VI/2 CRÉATION D'UNE LICENCE COMPOSITION À L'IMAGE.....</b>	<b>36</b>

<u>VI/3</u>	<u>CRÉATION D'UNE LICENCE DESIGN/RÉALISATION SONORE.....</u>	<u>36</u>
<u>VI/4</u>	<u>L'ÉCOLE D'ARTS .....</u>	<u>36</u>
<b>VII)</b>	<b>FESTIVAL MUSIQUE CONTEMPORAINE ET RESIDENCE DE COMPOSITEUR .....</b>	<b>37</b>
<u>VII/1</u>	<u>FESTIVAL DE MUSIQUE CONTEMPORAINE .....</u>	
<u>VII/2</u>	<u>OBJET DE LA RÉSIDENCE.....</u>	<u>37</u>
<b>VIII)</b>	<b>LA CREATION EN DANSE.....</b>	<b>38</b>
<u>VIII/1</u>	<u>RÉSIDENCE DANSE.....</u>	<u>38</u>
<u>VIII/2</u>	<u>JEUNE BALLET.....</u>	<u>38</u>
<b>IX)</b>	<b>DIFFUSION ET CREATION.....</b>	<b>39</b>
<u>IX/1</u>	<u>ENSEMBLE PLÉIADE.....</u>	<u>39</u>
<u>IX/2</u>	<u>PARTENARIAT AVEC LE RABELAIS (CHANSON).....</u>	<u>40</u>
<u>IX/3</u>	<u>PARTENARIAT AVEC L'AUDITORIUM DE SEYNOD.....</u>	<u>40</u>
<u>IX/4</u>	<u>PARTENARIAT AVEC BSN.....</u>	<u>40</u>
<u>IX/5</u>	<u>L'ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE.....</u>	<u>41</u>
<u>IX/6</u>	<u>ORCHESTRE NATIONAL DE LYON.....</u>	<u>41</u>
<u>IX/7</u>	<u>FESTIVAL DE LA VOIX.....</u>	<u>42</u>
<b>X)</b>	<b>PRATIQUES AMATEURS.....</b>	<b>42</b>
<u>X/1</u>	<u>ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA VILLE D'ANNECY.....</u>	<u>42</u>
<u>X/2</u>	<u>ORCHESTRE STRINGENDO.....</u>	<u>43</u>
<u>X/3</u>	<u>FANFARE DE RUE.....</u>	<u>43</u>
<u>X/4</u>	<u>CHŒURS.....</u>	<u>43</u>
<u>X/5</u>	<u>CHŒUR DES ÉTUDIANTS :.....</u>	<u>43</u>
<u>X/6</u>	<u>ATELIERS DE JAZZ ADULTES.....</u>	<u>43</u>
<u>X/7</u>	<u>LA MUSIQUE TRADITIONNELLE.....</u>	<u>44</u>
<b>XI)</b>	<b>LA MEDIATHEQUE DU CONSERVATOIRE.....</b>	<b>44</b>
<b>XII)</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>45</b>
<u>XII/1</u>	<u>CRÉATION DE POSTES SUR 10 ANS.....</u>	<u>46</u>
<b>XIII)</b>	<b>INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>46</b>
<u>XIII/1</u>	<u>LOCAUX DE DANSE.....</u>	<u>46</u>
<u>XIII/2</u>	<u>LOCAUX DE MUSIQUE ET THÉÂTRE .....</u>	<u>46</u>
<b>XIV)</b>	<b>LES INSTANCES DE CONCERTATION .....</b>	<b>47</b>
<u>XIV/1</u>	<u>LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....</u>	<u>47</u>
	<u>MEMBRES DE DROIT.....</u>	<u>47</u>
	<u>MEMBRES ÉLUS.....</u>	<u>47</u>
<u>XIV/2</u>	<u>LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE.....</u>	<u>47</u>
<u>XIV/3</u>	<u>MÉTHODOLOGIE DE LA RÉDACTION DE CE PROJET.....</u>	<u>48</u>

## **Préambule :**

Les établissements d'enseignement artistique, danse, musique, théâtre ont progressivement évolué en équipements culturels, où se croisent et s'associent : pédagogie, diffusion, recherche et création. Les missions de service public de ces établissements renforcées par les dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales sont :

- l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;
- l'éducation artistique et culturelle en collaboration avec les établissements d'enseignement relevant de l'éducation nationale ;
- le développement des pratiques artistiques en amateur.

Ils participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. Ils assurent la diffusion des manifestations liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes. Ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les établissements de création et de diffusion, qui doivent développer l'accueil de toutes les pratiques.

Il apparaît nécessaire de présenter ces missions sous la forme d'un projet d'établissement.

Ce document vise à engager l'ensemble des partenaires (Communauté d'agglomération, Département, Région, DRAC) dans le développement du Conservatoire à rayonnement régional de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie pour mieux le rapprocher des besoins et de la demande des 137000 habitants de la communauté de l'agglomération d'Annecy (13 communes) en lien avec le CRR de Chambéry-Pays de Savoie dans le cadre de la convention reliant les 2 conservatoires en une entité pédagogique.

Ce texte demande une évaluation en adéquation avec le schéma départemental et le schéma régional dans le cadre des textes issus de la loi de décentralisation. La situation géographique de la communauté d'agglomération dans un bassin de population de 200000 habitants peut contribuer à un nouveau plan d'aménagement du territoire dans l'est de la région Rhône-Alpes, en équilibre avec les deux autres pôles régionaux : Grenoble et Lyon. Les deux départements de la Savoie et de la Haute Savoie participent déjà à la gestion d'une université commune à deux pôles, de l'orchestre des Pays de Savoie et du centre de création entre les deux Scènes Nationales. La structuration d'un Pôle pédagogique sur deux entités juridiques distinctes réaffirme les liens entre les deux départements et les deux collectivités : Ville de Chambéry et Communauté de l'agglomération d'Annecy.

Ce projet engage une évolution du conservatoire sur les 5 prochaines années en tenant compte de l'accroissement de la population et du nombre d'étudiants dans l'agglomération et en réaffirmant ses missions de service public.

Le développement du CRR se fera sur 3 grands axes :

- 1) Le développement de l'enseignement supérieur
- 2) Le développement de la pratique collective et des pratiques amateurs
- 3) La création de classes à horaires aménagés primaires et de projets « Orchestres à l'école »

## **I) ETAT DES LIEUX**

### **I/1 Historique du CRR**

Fondée en 1947, sous statut associatif, l'école de musique d'Annecy est municipalisée en 1967, puis nationalisée en 1978.

Durant les années antérieures à la nationalisation de l'établissement, le nombre d'élèves inscrits varie entre 400 et 500 élèves, pour 30 professeurs et accompagnateurs : 440 élèves en 1966, 510 élèves en 1975.

Dans les années 80, l'ENMDAD connaît une réelle stagnation, renforcée par l'émergence de structures associatives jugées plus «modernes» par le public. Au début des années 90, le nombre d'élèves est de 700 pour atteindre 750 en 1994.

La création d'un nouveau département danse au centre culturel et sportif des Balmettes permet le développement des disciplines chorégraphiques qui comptent désormais 200 élèves.

Entre 1995 et 1997, une première étape de modernisation de l'école favorise une ouverture sur la société, les effectifs comptent 850 élèves.

A partir de 1997, l'établissement connaît une expansion grâce à la création de nouvelles disciplines dans le domaine des musiques actuelles, à l'accroissement du nombre d'heures d'enseignement dans plusieurs disciplines (violon, violoncelle, clarinette, saxophone, jazz, chanson, chant choral, électroacoustique, composition...), d'une politique de diffusion et de création ouverte vers de nouveaux publics.

En septembre 2001 : Ouverture de la classe d'art dramatique

En septembre 2002 : l'école intègre des locaux entièrement rénovés.

En janvier 2003 : l'école est transférée à la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A).

En octobre 2003 : l'école est classée Conservatoire National de Région en préfiguration dans le cadre d'un rapprochement pédagogique avec le conservatoire de Chambéry.

### **En 2008 : Classement définitif en Conservatoire à Rayonnement Régional**

### **I/2 Evolution des élèves et des heures d'enseignement**

Le CRR compte 1400 élèves, 65 enseignants et 729 heures de cours hebdomadaires.

En étudiant la courbe de croissance on peut constater une augmentation de fréquentation de 560 élèves sur 10 ans.

	96	97	98	99	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Élèves</b>	840	886	1034	1046	1139	1200	1301	1380	1393	1400	1405	1402	1420	1450
<b>Heures</b>	587	605	673	690	702	763	831,5	840,5	870	893	940	945	955	966

### **I/3 Organigramme des enseignements**

PEA : Professeur d'enseignement artistique chargé de cours sur les cycles 1, 2, 3 et sur le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)

ASEA : Assistant d'enseignement artistique spécialisé chargé de cours sur les cycles 1 et 2 et le cycle 3 amateur

#### **Département de formation musicale :**

	FM	Eveil Handicap
Asea	67,5	3
Pea	24	3
Total	97,5	

**Département de culture, création et nouvelles technologie :**

	PEA	ASEA
Culture Analyse	14	
Écriture	8	
Orchestration	4	
Composition	6	
Électroacoustique	10	
Composition à l'image	6	
Clavier complémentaire		2
Direction d'orchestre	2,5	
Métiers du son	10	
TOTAL	62,5	

**Département vocal :**

	Chant	Accompagnement	Chœurs d'enfants	Chant choral	Direction de chœur
PEA	16		6	8	4
ASEA		8	2		
Total	44				

**Département instruments polyphoniques :**

	Piano	Classe d'accompagnement	Harpe	Déchiffrage/technique de grille	Percussion	Guitare
PEA	26	10	16		17	16,5
ASEA	27			6		
Total	118,5					

**Département instruments à vent :**

	Flûte Traversière	Hautbois	Clarinette	Saxophone	Basson	Trompette	Cor	Trombone/tuba
PEA		14	16	21,5	8	16	16	13
ASEA	20		10					
Total	133							

**Département instruments à cordes :**

	Violon	Alto	Violoncelle	Contrebasse
PEA	32		24	
ASEA	18,5	16		10
Total	100,5			

**Département musiques actuelles :**

	Piano/Clavier	Ear training	Harmonie /Arrgt/Compo	Batterie/Batucada	Basse /Cb	Guitare	Voix/ Ens Jazz voc	Clavier compl	Groupes	Culture/ Histoire	Vents
PEA		4,5	6,5						12,5	2	8,5
ASEA	16	6	1,5	13	6	8	15	2	12	1,5	73
Total	117										

**Département musique ancienne :**

	Clavecin	Orgue	Basse continue	Flûte à bec	Viola	Vent	Ornementation
PEA	12,5	8	4			1	1,5
ASEA				10	10		
Total	47						

### **Département théâtre :**

	Théâtre	Voix	Danse
PEA	14		1,5
ASEA	7	5	
Total	27,5		

### **Intervention en milieu scolaire et crèches :**

	Intervention musique	Intervention danse	Intervention en crèches
ASEA	27	4	10
Total	41		

### **Accompagnement instrumental :**

	Accompagnement instrumental
ASEA	25

### **Département danse :**

	Classique	Contemporain	Jazz	Hip-Hop	Anatomie/culture	Formation musicale	Méthode Feldenkraïs
PEA	33	32			2		
ASEA	20		6,5	5,5		3	3
Total	106	1					

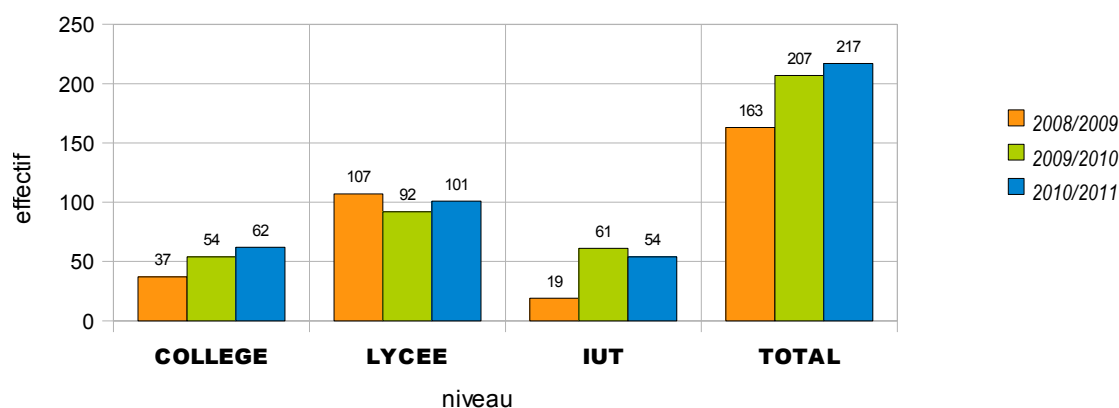
### **Département pratiques collectives instrumentales**

	Orchestre à vent	Orchestre à cordes	Musique de chambre
ASEA		1,5	
PEA	9	6,5	19,5
Total	35,5		

### **Les répartitions par esthétiques**

Année	Vents	Cordes	Anciens	Polyphoniques	Culture/création	Jazz	Musiques actuelles	Pratiques collectives
2007	216	172	63	163	123	119	68	523
2009	215	168	75	165	161	158	80	630
2010	219	188	74	171	145	150	87	699

### **Evolution du nombre d'élèves du CRR en classe à horaires aménagés par niveau entre 2008 et 2011**



## **I/4 Evolution de la population de la C2A**

La Haute Savoie est un des départements à la plus forte croissance démographique, le territoire des 13 communes de l'agglomération représente un attrait pour l'installation de nouveaux habitants. L'offre culturelle (Conservatoire, école supérieure d'art, Musées, Bibliothèques en réseaux, Bonlieu scène nationale, Le Rabelais, L'auditorium de Seynod, le Brise glace, les festivals de cinéma, le CCSTI) représente un attrait non négligeable parmi les critères de choix des nouveaux arrivants.

<b>1982</b>	<b>109397</b>
<b>1990</b>	<b>119372</b>
<b>1999</b>	<b>128128</b>
<b>2005</b>	<b>132333</b>
<b>2007</b>	<b>139693</b>
<b>2010</b>	<b>140415</b>

## **I/5 Evolution de la population scolaire et étudiante**

L'évolution de la population s'accompagne d'une augmentation des effectifs scolaires. Mais c'est dans l'offre des études supérieures que l'effort a été considérable. Les installations d'une grande école d'ingénieurs, Polytech, d'un IUT, d'une faculté de communication/multimédia/médiation culturelle, de nombreuses licences et masters dans le domaine de l'économie ont renforcé l'image dynamique de notre agglomération. L'augmentation du nombre d'étudiants est à rapprocher avec la hausse de fréquentation du CRR.

<b>Evolution des effectifs de l'enseignement secondaire et supérieur dans la C2A</b>									
	<b>2000/2001</b>	<b>2001/2002</b>	<b>2002/2003</b>	<b>2003/2004</b>	<b>2004/2005</b>	<b>2005/2006</b>	<b>2006/2007</b>	<b>2007/2008</b>	<b>2008/2009</b>
<b>Collège</b>	7887	7755	7684		7568	7438	7419		
<b>Lycée</b>	7869	7785	7813		8103	8010	7967		
<b>Total</b>	15706	15540	15497		15671	15448	15386		
<b>Ens. Sup.</b>	5534	6256	6442	6787	6688	6858	7107		7500

## **II) ORIENTATION GENERALE**

### **II/1 Vocations du CRR**

Le CRR a pour vocation l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, associé à la diffusion et à la création. Cet enseignement prend des formes extrêmement diverses, de l'initiation à la formation pré-professionnelle, de la pratique amateur à la formation continue, en passant par tous les degrés de l'apprentissage permettant de maîtriser techniques, connaissances et moyens d'expression, en vue d'une pratique "amateur" ou pour l'acquisition d'un métier.

Lieu d'enseignement, de création et de pratique "amateur", lieu de formation professionnelle précoce et donc de promotion sociale, le CRR se doit de réaliser au mieux cette ouverture, de contribuer autant que possible à la réduction des inégalités sociales et géographiques, dans son domaine au sein de la Communauté d'agglomération, du département de la Haute-Savoie et de la région Rhône-Alpes.

Il dispense un enseignement diversifié incluant l'ensemble des expressions artistiques de plus en plus indissociables aujourd'hui : musiques, danses, théâtres classique et contemporain, musiques et danses traditionnelles, anciennes et jazz.



Le Conservatoire a pour missions :

- d'assurer l'éveil musical et chorégraphique des enfants ;
- d'assurer l'initiation au théâtre pour les adolescents ;
- d'assurer un éveil musical et chorégraphique aux enfants handicapés ;
- de permettre un développement chez l'enfant de : l'écoute, la concentration, la conscience et la maîtrise personnelle, la mémoire, le rapport à l'autre, la créativité, la curiosité ;
- d'assurer l'initiation musicale et chorégraphique dans les écoles maternelles et primaires dans le cadre des parcours culturels de la Ville d'Annecy ou dans toute commune de la C2A sur demande ;
- de contribuer au développement culturel des quartiers périphériques de toute l'agglomération et à l'élargissement des publics ;
- d'assurer la formation d'une pratique approfondie conduisant chaque élève à l'autonomie dans son choix artistique ;
- de travailler sur un projet pédagogique commun avec le CRR de Chambéry-Pays de Savoie,
- de collaborer avec les associations musicales et chorégraphiques afin de contribuer au développement de la pratique amateur, favorisant ainsi le recrutement et la prospérité des sociétés artistiques locales et départementales ;
- de favoriser la mise en réseau des établissements spécialisés dans les trois enseignements (Musique, Danse, Théâtre) dans le cadre du réseau de l'Arc Alpin (Conservatoires de Bourgoin-Jallieu / Portes de l'Isère, Chambéry et Grenoble) ;
- de coordonner la mise en réseau des écoles de musique de la communauté d'agglomération ;
- de participer à l'élaboration du schéma départemental ;
- de participer à l'élaboration du schéma régional ;
- d'assurer une formation de haut niveau, afin de préparer l'orientation professionnelle et permettre l'accès aux carrières artistiques, en liaison avec nos partenaires naturels : les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD), Ecoles Supérieures Nationales de Théâtre, CEFEDM, CFMI, CND ;
- de prendre part aux actions de formation continue des professeurs des écoles de musique et de danse de la région et du département, en relation avec les organismes concernés [Centre National de Formation du Personnel Territorial (CNFPT) - Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique (CEFEDM) Office Départemental d'Animation Culturelle (ODAC) etc...] ;
- de favoriser la création et la diffusion musicales, chorégraphiques et théâtrales.

### **Les textes réglementaires :**

Les études sont organisées conformément aux principes fondamentaux du schéma d'orientation de 2008, élaboré par la Direction de la Musique et de la Danse du Ministère de la Culture et de la communication, et conformément à la charte de l'enseignement artistique spécialisé, au décret du 12 octobre 2006 fixant les critères de classement des établissements, au décret du 16 juin 2005 portant organisation du cycle d'enseignement professionnel initial.

L'ensemble de ce projet s'appuiera sur le règlement commun des études Annecy/Chambéry et le règlement intérieur du CRR.

### RAPPEL DES CONCEPTS :

- regroupement des disciplines par départements pédagogiques : Formation Musicale, Culture, création et nouvelles technologies, Cordes, Vents, Instruments polyphoniques et Percussions, Instruments anciens, Jazz, Musiques actuelles, Musique Vocale, Danse, Théâtre, Pratiques collectives.
- évaluation du musicien, du danseur, et de l'acteur sur la globalité de sa formation,
- respect du rythme d'acquisition propre à chaque élève grâce au système des cycles,
- accession de l'élève à une autonomie,
- rôle de diffusion, de création et d'animation culturelle au sein de l'agglomération, du département et de la région.
- nécessité de la pratique collective :
  - . Musique : chorale, ensemble Instrumental, orchestre...
  - . Danse : ateliers chorégraphiques, jeunes ballets, danses urbaines...
  - . Théâtre: travaux sur le répertoire dramatique

## **II/2 L'équipe de direction**

### **Le directeur : cadre d'emploi des directeurs d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> catégorie**

Conformément au statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique, le Directeur est responsable de l'établissement et de son fonctionnement.

- Il s'appuie sur une équipe de direction administrative, pédagogique et culturelle. A travers son activité personnelle en tant qu'artiste, interprète, créateur ou théoricien, il conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés ; il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet,
- Il organise les études et les modalités de l'évaluation des élèves,
- Il suscite la réflexion et l'innovation pédagogiques,
- Il définit les actions de diffusion et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation,
- Il met en œuvre les partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social, sur le territoire de rayonnement de son établissement,
- Il participe à la concertation entre établissements d'enseignement, dans le cadre des réseaux d'écoles,
- En tant que chef de service, il assure la relation avec les élus et les autres services de la collectivité territoriale ; il propose le recrutement des enseignants et de tout le personnel de l'établissement,
- Il est responsable de l'évaluation du personnel de l'établissement.

### **Le directeur adjoint : cadre d'emplois des directeurs d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> catégorie**

- Il seconde le directeur dans la gestion pédagogique de l'établissement,
- Il participe à l'élaboration du projet pédagogique,
- Il assure le suivi de la scolarité de l'ensemble du CRR et des classes horaires aménagés (primaires, collège, lycées, IUT),
- Il suit l'orientation des élèves et conseille les familles,
- Il encadre le service de la scolarité,
- Il préside des jurys d'examens,
- Il assure la coordination du réseau des écoles de l'agglomération (7 écoles en réseau) : Actions de formation continue, assistance et conseils auprès des élus, actions de diffusion commune, poursuite de la réflexion sur les cycles I et II,
- Il participe aux réunions de pilotage Annecy/Chambéry,
- Il participe aux réunions de l'équipe de direction.

### **Le conseiller aux études : cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique**

- Il est responsable du suivi de la scolarité des élèves de cycle III et CEPI (Cycle d'enseignement professionnel initial),
- Il est chargé de l'organisation et du suivi des examens de ces 2 cycles,
- Il est le correspondant de la région et du ministère pour le suivi du CEPI,
- Il conseille les élèves sur leur plan de formation,
- Il établit des bilans de fin d'année avec les élèves pour éventuellement réajuster leur formation,
- Il organise les conseils de classe du cycle III et du CEPI,
- Il organise des rencontres avec les professionnels de la culture pour les élèves,
- Il gère les dossiers de bourses ministérielles,
- Il participe aux réunions régionales sur les CEPI,
- Il participe aux conseils pédagogiques.

## **Le coordonnateur pédagogique Annecy Chambéry : cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique**

Placé sous la responsabilité des deux directeurs des deux CRR de Chambéry et des Pays de Savoie et de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie :

- En concertation avec les chargés de l'action culturelle des deux établissements, il s'attache à mettre en œuvre les projets communs aux deux établissements contribuant à affirmer leur entité pédagogique partagée,
- Il suit les résidences initiées et conduites conjointement par les deux établissements dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique avec leurs partenaires : scènes nationales, scènes de musiques actuelles, Orchestre des Pays de Savoie (OPS)...
- Il organise les « master classes » et stages communs aux deux établissements,
- Il programme les conférences s'adressant au public des deux structures les opérations de diffusion (concerts, spectacles) organisées conjointement dans le prolongement des actions précédentes,
- Il assure le suivi et le développement des classes et départements « en réseau » notamment les classes d'art dramatique, les départements de musiques ancienne, de danse...

### **Le responsable de l'administration : cadre d'emploi des attachés territoriaux**

Sous l'autorité du directeur :

- L'administrateur de l'école est le responsable hiérarchique du personnel non enseignant,
- Il est chargé du bon fonctionnement des services administratifs : scolarité, secrétariat, comptabilité, accueil-surveillance, régie technique, médiathèque musicale et entretien,
- Il prépare et exécute le budget,
- Il veille aux travaux d'entretien des 2 bâtiments,
- Il est l'interlocuteur des services administratifs de l'agglomération (service financier, service communication, direction des ressources humaines, service technique, service informatique, service juridique),
- Il est chargé du suivi des appels d'offres avec le service des marchés,
- Il participe aux réunions de l'équipe de direction.

### **Le responsable de l'action culturelle : cadre d'emploi des rédacteurs**

Sous la responsabilité du directeur du CRR,

- Le chargé d'action culturelle organise la saison du CRR,
- Il travaille en partenariat avec les salles de la C2A : Bonlieu scène nationale, le Rabelais, l'Auditorium de Seynod, Le Brise Glace, le festival de cinéma d'animation,
- Il organise les master classes en fonction des objectifs fixés par le projet pédagogique de l'établissement,
- Il travaille sur les offres des différentes saisons proposées sur le territoire de la C2A et organise des actions pour inciter les élèves du CRR à fréquenter les concerts et spectacles hors CRR,
- Il coordonne l'organisation des stages d'orchestre des jeunes de l'Arc Alpin avec l'orchestre national de Lyon,
- Il participe à l'organisation des manifestations du réseau d'enseignement musical de la C2A,

## **II/3 Evolution du CRR par département**

### **A) Le département danse**

Le projet pédagogique du département danse a toujours favorisé les classes à horaires aménagés de la 6ème à la terminale. Les volumes horaires pour chacune de ces classes sont à la hauteur de l'ancien cursus A présenté dans le schéma danse de 1996. Par les moyens mis à disposition de ces classes, les résultats sur les 10 dernières années ont montré une progression dans le nombre d'élèves dans le 3ème cycle spécialisé. En 2008, 17 élèves étaient dans ce cycle.

Ce cursus renforcé bénéficie également de stages organisés pendant les vacances d'une durée d'une semaine (Fin août, février, avril) et de master classes avec les compagnies invitées à Bonlieu scène nationale.

Ce cursus à horaires aménagés n'est proposé que dans la discipline classique.

Les perspectives de développement des CEPI contemporains nécessiteront également la création d'un poste d'ASEA mutualisé sur les 2 conservatoires. Ce mi-temps sur le CRR d'Annecy permettra la création de classes horaires aménagés danse contemporaine.

Le département danse bénéficie actuellement de 10h hebdomadaires d'accompagnement, un poste à temps plein devra être créé pour couvrir les besoins du département. On pourra envisager un accompagnateur pianiste et percussionniste pour travailler avec les classes de danse contemporaine.

Pour l'évolution du département danse et pour se mettre en conformité avec les arrêtés de classement du ministère, le CRR devra proposer un cursus sur l'ensemble des cycles dans la discipline Jazz.

Les 2 conservatoires Annecy et Chambéry devront créer un poste de PEA .

## **B) Le département théâtre**

La classe de théâtre bénéficie actuellement de 23 heures d'enseignement réparties sur 2 enseignants (1 PEA, 1 ASEA 7/20). trois cycles sont proposés, suivant les préconisations du ministère. Le Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) a été créé en septembre 2008 avec le CRR de Chambéry. Le projet pédagogique a été travaillé et des spécificités de contenus ont été développées notamment en intégrant la présence de l'école de cirque de Chambéry, de l'école supérieure d'art d'Annecy, de l'université commune et du centre de création installé au sein des 2 scènes nationales.

Si 12 étudiants peuvent être concernés par ce dispositif, on peut espérer qu'ils contribueront à un nouvel essor de la pratique du théâtre sur l'agglomération où 2 troupes professionnelles sont repérées. On pourra travailler sur un dispositif d'insertion professionnelle pour les étudiants issus de cette formation en partenariat avec Bonlieu scène nationale et les compagnies en résidence notamment la compagnie Brozzoni. La cellule de création mise en place pour succéder au CDN sur les 2 scènes nationales doit contribuer à la formation des élèves du CEPI théâtre conformément au texte de la convention signée entre l'état et les collectivités territoriales. La formation des comédiens doit aussi prendre en compte les demandes du cinéma notamment sur la technique du doublage dans le cinéma d'animation.

Dans le poste d'ASEA, 1H30 hebdomadaires seront consacrées à un atelier ouvert pour les musiciens et danseurs.

## **C) Les départements vents et cordes**

Ces deux départements ont bénéficié d'un important développement au cours des années 70/80. Il semble que le rapport entre les demandes et l'offre en heures de cours soit satisfaisant pour la plupart des disciplines. Pourtant il sera nécessaire d'augmenter l'enseignement du tuba. Nous avons inscrit dans la convention de partenariat avec le CRR de Chambéry l'ouverture d'un poste mutualisé avec & mi-temps sur chaque établissement.

L'enseignement de la flûte traversière réclame l'augmentation du poste PEA au regard de la demande. Un certain nombre de classes nécessiteront une extension horaire : clarinette, trompette, basson, contrebasse.

## **D) Le département musique ancienne**

Le département des instruments anciens du CRR d'Annecy-Pays de Savoie s'articule autour de quatre classes d'enseignement instrumental (flûte à bec, viole de gambe, clavecin et orgue) et propose les disciplines suivantes : danse renaissance, ensemble renaissance, cours de traités et ornements, musique de chambre baroque, basse continue.

Depuis trois ans le département s'est étoffé notamment autour des instruments de continuo avec la création de la classe de basse continue (orgue et clavecin) obligatoire à partir de la troisième année de second cycle.

Cette classe a ainsi permis le développement de la musique de chambre baroque au sein du département mais aussi de proposer un plus large choix esthétique à l'ensemble des classes du CRR (notamment à destination des cordes et des bois).

Ces propositions sont soutenues par des professeurs ressources pratiquant professionnellement les musiques anciennes : professeur d'alto (jouant aussi de la viole d'amour), professeur de basson, professeur de violoncelle.

Ainsi le département des instruments anciens travaille constamment en transversalité avec les classes suivantes : violon, alto, violoncelle, basson, flûte traversière (ponctuellement), hautbois, chant et le chœur de chambre.

Si le département des instruments anciens s'est considérablement développé ces trois dernières années, des manques subsistent à ce jour :

L'enseignement des cordes baroques de dessus : principalement le violon ainsi que les instruments à vents, au moins le traverso.

En outre, la création d'un consort de violes est inhérent au développement de cette classe et manque cruellement à la diversité du département.

Les pratiques des musiques anciennes doivent par ailleurs s'envisager dans un contexte de transversalité artistique, notamment à destination de la mise en valeur patrimoniale.

Ainsi le département instruments anciens souhaite renforcer ses activités de diffusion au sein de lieux patrimoniaux tant sur le plan local que départemental et extra-départemental.

Cet investissement patrimonial se fera en relation avec le projet de restitution du patrimoine musical des deux Savoie qui est actuellement en cours d'étude (fonds d'Annecy, Chambéry, Turin et Genève).

Ces perspectives de restitution et de recréation permettront ainsi de s'inscrire dans une mise en valeur du patrimoine.

Enfin, les enseignants et la majorité des élèves de musique ancienne souhaitent s'investir davantage auprès du compositeur en résidence leur permettant ainsi de s'inscrire dans une perspective contemporaine.

## **E) Le département musiques actuelles**

Le département des musiques actuelles est structuré en 3 pôles : le pôle jazz, le pôle chanson, le pôle amplifié.

Les musiques actuelles ont été enseignées pendant très longtemps dans le secteur associatif et privé. La pratique de ces musiques et la demande en formation ont contribué au développement de l'enseignement officialisé dans les écoles de musique et conservatoires. La création de diplômes (DE et CA) par le ministère de la culture, a accompagné l'ouverture des classes au sein de ces établissements. Un certificat d'aptitude de professeur coordonnateur de musiques actuelles amplifiées a été créé dans les années 90. Le titulaire du CA est un coordonnateur de département. Ouverte sur l'ensemble des musiques actuelles pratiquées aujourd'hui, sa connaissance du terrain en fait un intermédiaire entre les différents partenaires de la collectivité où il intervient. Il travaille à l'intérieur du conservatoire comme enseignant et auprès de structures associatives (scènes de musiques actuelles) dans le cadre d'un partenariat entre les deux institutions.

L'association "Musiques Amplifiées aux Marquisats", pour sa part, s'est constituée en octobre 1995 (Parution Journal Officiel du 10/01/1996).

Son objet principal défini dans ses statuts est de "contribuer au développement culturel et artistique de la ville d'Annecy et de son agglomération par des actions de soutien à la création et de développement des pratiques et de la diffusion musicales, notamment dans les domaines des musiques amplifiées (chanson, jazz, rock, rap, musique contemporaine et toutes autres formes musicales actuelles)".

La mission d'intérêt général peut ainsi être définie comme la découverte et la promotion des musiques actuelles, notamment des Musiques Amplifiées, organisée autour des pôles suivants :

- l'accompagnement et le développement des pratiques musicales amateurs et professionnelles, en particulier par le biais de la répétition musicale, dans une démarche de conseils et de progression individuelle et collective ;
- la formation et la sensibilisation aux problématiques des musiques actuelles amplifiées et de leur environnement. Cela concerne l'appui et le soutien aux initiatives musicales, avec notamment un travail de repérage, de coopération et de conseils aux porteurs de projets émergents, tout comme les collaborations avec les structures d'enseignement telles que l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Communauté de l'agglomération d'Annecy (devenue CRR) ou les équipements scolaires et universitaires.

Dans ce cadre réglementaire le CRR et le Brise Glace (SMAC) ont conçu un programme de soutien et d'aide aux groupes en proposant deux types de formation :

- l'aide aux projets de création (sous forme de stages)
- la formation diplômante

Pour réaliser ce programme, les 2 structures ont mis en place « le Pôle amplifié » au sein du département de musiques actuelles, coordonné par un professeur de musiques actuelles titulaire du CA recruté par la C2A en septembre 2007.

#### •Pôle amplifié

Ce nouveau pôle constitue un axe de travail privilégié entre Le Brise Glace et le Conservatoire. Les élèves sont accueillis individuellement ou en groupes et doivent présenter un projet autour de leur formation. Après une audition et un entretien, l'équipe pédagogique propose un suivi adapté, soit dans une forme de soutien à la pratique comprenant un certain nombre d'heures de formation, soit dans un cursus diplômant, soit sous forme de stages.

Des stages seront organisés par Le Brise Glace autour de la législation du travail, du son, des auteurs compositeurs. Un travail sur scène sera régulièrement mis en place avec Le Brise Glace. Pour les groupes en voie de professionnalisation, le Conservatoire et Le Brise Glace proposeront une entrée dans le Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) pour la préparation du Diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP), option musiques actuelles amplifiées.

#### •Pôle Jazz

Le département jazz est né en 1997 et son développement sur les dix dernières années a été un des atouts du renouveau de la politique d'enseignement du CRR.

Le rapprochement du conservatoire d'Annecy avec le conservatoire de Chambéry a considérablement changé les objectifs de ce pôle. Il s'agit désormais de travailler sur une plus grande mutualisation des cours et des projets pédagogiques (stages, master classes, concerts, résidences...). La circulation des élèves doit permettre une meilleure offre de formation et d'établir des complémentarités entre les 2 établissements. Parmi les possibilités offertes, l'enseignement de la trompette jazz, existant à Chambéry, pourrait être complété par un cours de trombone/tuba jazz pour 5 heures hebdomadaires à Annecy.

Mais c'est dans le domaine des résidences, que les deux conservatoires pourraient, avec l'aide d'une part de l'APEJS et d'autre part du Brise Glace, concevoir un projet avec un ensemble professionnel reconnu dans la création.

#### •Pôle chanson

Le pôle chanson s'est construit à partir d'une demande interne émanant d'élèves pratiquant le chant classique et souhaitant une autre orientation stylistique.

La formation proposée doit s'adapter aux deux orientations possibles au sein du CRR : Amateur et professionnelle.

La conduite des cours sous la forme d'ateliers collectifs (répertoire, technique vocale, polyphonie vocale, pratique d'ensemble...) doit être confortée. Ce pôle doit être confronté avec les programmations des salles de spectacles, notamment « Le Rabelais » à Meythet. Pour éviter le phénomène « Karaoké » ou « émission télé », le projet pédagogique de ce pôle se développera sur le travail de ré appropriation de répertoire et sur le travail de création texte et musique.

C'est dans le domaine de l'écriture, qu'une augmentation de 2 heures de cours hebdomadaires est nécessaire.

## **F) Les pratiques collectives**

Les classes d'orchestres et de chant choral et les ensembles de musique de chambre et toutes les pratiques de groupes en musiques actuelles ou traditionnelles, seront des pratiques privilégiées par le CRR dont les attributions seront :

- de favoriser la création et l'invention ;
- de créer une émulation dans l'apprentissage de la musique ;
- de compléter la formation instrumentale des élèves ;
- de développer la notion d'écoute ;
- de participer à l'élaboration de la programmation des concerts du CRR ;
- de former les élèves à la pratique de l'orchestre et du chant choral ;
- de favoriser le rayonnement du CRR en décentralisant ses productions dans la Haute-Savoie ;
- de se placer au service d'autres structures Anneciennes ou départementales ;
- d'accueillir des élèves en initiation et formation à la direction d'ensembles ;
- d'inciter les élèves à participer à des stages pendant les vacances scolaires (Académies d'orchestres sous l'égide de l'Orchestre National de Lyon, sessions d'orchestre avec l'orchestre des pays de Savoie).

La pratique collective est obligatoire dès la 2<sup>ème</sup> année d'études au CRR.

Le CRR compte actuellement 5 orchestres d'harmonie, 6 orchestres à cordes ou symphonique, 1 big band de jazz, 7 chorales d'enfants, 1 chœur de chambre, 1 ensemble jazz vocal, auxquels s'ajoutent de nombreux groupes de musique de chambre, de jazz, de musiques actuelles, de percussions classiques et brésiliennes.

## **G) Le département vocal**

Le département vocal se compose actuellement d'un poste de PEA en chant classique, d'un 3/4 poste de PEA en direction chorale, 6 heures de PEA en chant choral enfants, 4 heures d'ASEA en chant choral enfants, 8/20 heures d'accompagnement pour le chant.

Les missions du CRR ont considérablement évolué dans l'apprentissage du chant, avec la création d'une classe de chant musiques actuelles dont les effectifs n'ont cessé de croître depuis 3 ans. La tradition d'accueillir des adultes n'est plus à l'ordre du jour, en considérant que le territoire de la C2A comporte de nombreuses écoles de musique et que le Centre de Pratique Musicale d'Annecy est conventionné sur la pratique des adultes. Il convient donc de recentrer l'enseignement du chant classique vers les enfants de 10 à 16 ans dans un cursus voix d'enfants à l'image des classes déjà ouvertes au CRR de Lyon et dans de nombreux établissements en France.

Ce cursus voix d'enfants s'appuiera sur les compétences des professeurs de chant et de chant choral. Les cours seront donnés dans le cadre d'une pédagogie de groupe comportant la technique vocale (3 enfants par 30' pour les 8 à 12 ans), le cours de polyphonie vocale (45' pour 3 ou 4 enfants), un cours d'une heure de chant choral et un cours de formation musicale.

Pour les 13 à 16 ans le cours de technique vocale se fera avec 2 élèves par 30' et sans changement pour les autres cours.

Cette formation pour les enfants sera proposée dans le projet des classes à horaires aménagés (CHAM) collège et CHAM primaire. Au delà de cet âge, l'ouverture des classes à horaires aménagés permet d'accueillir des lycéens, des étudiants de l'IUT et de la faculté dans la classe de chant.

L'âge limite est donc fixé à 26 ans sauf dérogation pour projet professionnel.

Il conviendra de recruter un professeur de chant (PEA) pour compléter l'offre d'enseignement notamment.

## **H) Le département culture, création et nouvelles technologie**

Ce département se compose actuellement des classes d'analyse/culture, d'écriture/composition, d'orchestration, d'écriture/composition à l'image, de composition électroacoustique, de conception sonore/design sonore, de métiers du son, de direction d'orchestre.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie a mis en place depuis plusieurs années un pôle de la création au centre de ses nombreuses activités. Ce pôle se décline à travers la formation, la diffusion et la résidence d'un compositeur.

Le C.R.R. propose en effet sur le plan de l'enseignement trois approches de la composition : composition électroacoustique, composition instrumentale et vocale et composition à l'image. Ces enseignements s'inscrivent dans une philosophie générale de l'invention pour laquelle plusieurs disciplines sont proposées.

Deux partenaires d'importance viennent soutenir et enrichir les actions du C.R.R. en faveur de la création : la CITIA avec le festival d'animation avec le soutien de la S.A.C.E.M et le CRR de Chambéry dans la gestion de la résidence d'un compositeur, renouvelée tous les deux ans, vient compléter ce dispositif (voir chapitre résidence).

#### •La classe d'analyse/Culture

La culture musicale, chorégraphique et théâtrale est une des composantes essentielles de la formation de l'apprenant. Qu'il s'agisse de l'étude des langages ou de la dimension historique de ces pratiques artistiques, le C.R.R propose un éventail large de ces disciplines : histoire de la musique, du jazz, des musiques actuelles, de la danse et du théâtre, ainsi qu'un partenariat avec l'Ecole d'Art, notamment en ce qui concerne l'histoire du cinéma. Dans le cadre de l'enseignement de la musique, un cours de Culture musicale – Analyse est inscrit dans la formation globale du musicien. Ce cours peut se poursuivre à travers une spécialisation.

#### •La classe de composition instrumentale et vocale

Le cursus de composition instrumentale et vocale du C.R.R. d'Annecy – Pays de Savoie tente de répondre aux nouvelles exigences des métiers liés à la création. Il semble en effet impératif aujourd'hui à l'étudiant de proposer une palette adaptée aux différentes réalités du « métier ». Le décroisement des esthétiques musicales impose un parcours d'apprentissage foisonnant, au sein duquel l'étudiant construira peu à peu ses propres nécessités.

L'écriture (techniques, styles, formes), loin d'être une fin en soi, a ainsi été pensée en association avec le cours de composition (recherche d'un langage, conduite d'un projet), les deux approches s'éclairant mutuellement et permettant à l'élève de s'inscrire dans une perception historique.

Pour pouvoir répondre à une commande précise (pastiche, arrangement, création), l'étudiant aura donc besoin de ces multiples savoir-faire. Le cours d'orchestration et d'instrumentation vient compléter ce dispositif, ainsi que des sessions d'informatique musicale, outil incontournable des différentes étapes de la création d'aujourd'hui (de l'édition de partition à l'enregistrement).

Au terme de ce cursus, l'étudiant pourra notamment poursuivre des études spécialisées dans les CNSM de Lyon et de Paris, ainsi que dans différentes écoles supérieures européennes.

#### •La classe Métiers du son

Il s'agit de la seule formation diplômante de ce secteur dans le bassin Annecien. Elle est ouverte à un public âgé de 18 à 22 ans, présentant un profil de musicien initié désireux de suivre une voie professionnelle dans les métiers du son. Les compétences développées, orientées vers les domaines de la musique et de la création artistique en général, sont d'ordre technique et pratique. L'action culturelle forte et les projets inter-départements au sein du CRR offrent un potentiel plus important qu'ailleurs d'expériences de terrain dans les différents métiers. Cette mise en pratique s'opère aussi de façon soutenue au sein de l'activité locale, particulièrement dynamique en la matière, sous forme de stages, partenariats et échanges. Sont concernés les entreprises, institutions et centres d'enseignements liés au film d'animation par gravitation autour de la CITIA, les espaces et institutions culturels de l'agglomération d'Annecy couvrant l'ensemble des domaines musicaux (MIA, Le Brise Glace, BSN, Le Rabelais, l'Auditorium de Seynod...), enfin les diffuseurs locaux (Radio Semnoz, TV8-Mont-Blanc). La formation CEPI « métiers du son » associée à cette large offre de stages auprès des acteurs locaux répond ainsi à l'ouverture récente du marché à des postes plus qualifiés qu'auparavant : régisseur d'espaces culturels, assistant et technicien en sonorisation, assistant et technicien dans l'industrie du disque, de l'audiovisuel et du multimédia en plein essor. En association avec l'IUT d'Annecy, qui fournit la base scientifique, les jeunes diplômés deviennent des techniciens polyvalents et déjà expérimentés. Ils sont alors capables d'accéder à terme à des postes de plus haut niveau dans les domaines précités ou de continuer leur formation dans l'enseignement supérieur en licence professionnelle, enfin de prétendre à passer les concours des grandes écoles comme le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris ou l'Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière (voir chapitre V/4 IUT).



Le développement de cette classe réclame la construction d'un studio de prise de son de 50 m<sup>2</sup> avec une cabine. Ces travaux seront à prévoir dans la réorganisation des greniers dans le même secteur que les 2 studios musique et images.

#### •La classe de composition à l'image

Dans le contexte culturel de l'agglomération d'Annecy où se déroulent deux festivals de cinéma, où s'est construit un projet international autour du cinéma d'animation avec la création de la CITIA, il était naturel que le CRR propose une classe de composition de musiques à l'image.

Après une rencontre organisée en juin 2006 entre le directeur artistique du festival, le directeur de la CITIA, le directeur de l'école des Gobelins, le directeur du CRR, les responsables départementaux et nationaux de la SACEM, il a été décidé de réunir des équipes d'étudiants du CRR et de l'École des Gobelins dès la rentrée de septembre 2007, pour travailler sur les films annonces du festival 2007.

L'école des Gobelins réalisant le film et le CRR la musique. Il faut rappeler que l'école des Gobelins de Paris présente chaque année pendant la semaine du festival des films « annonces » dans chaque salle.

Avec un projet aussi ambitieux, il était nécessaire que le CRR travaille sur un cursus diplômant et élabore le contenu de 2 cycles d'études consacrées aux rapports musique et image.

Le recrutement d'un intervenant compositeur de musiques de film, enseignant à l'école des Gobelins était un préalable et la constitution d'une équipe de 2 enseignants du CRR, compositeurs et passionnés par les nouvelles technologies s'inscrivait dans la logique de la réflexion évoquée.

La création de cette nouvelle classe nécessitait une révision des objectifs et des contenus existant pour la classe de composition instrumentale et vocale.

Les trois enseignants ont donc rédigé une notice pédagogique retraçant les objectifs de la classe et les disciplines obligatoires à suivre, compte tenu des différents « styles » de film : courts et moyens métrages, clips, séries, publicités, documentaires ...

Les objectifs des cours ont été définis :

- amener à la compréhension des mécanismes précédant la composition appliqué à l'image ;
- favoriser l'émergence de talents créatifs et accompagner l'apprentissage des élèves afin qu'ils soient à terme aptes à travailler en production ;
- informer de l'existence des voies professionnelles nouvelles, les initier aux technologies actuelles ;
- synchroniser toute source sonore en fonction d'un cahier des charges défini et le mettre en adéquation avec les images correspondantes ;
- conduire à savoir adapter son écriture afin d'apporter des réponses satisfaisantes aux besoins conceptuels et musicaux de projets variés (courts, moyens et longs métrages, séries, clips, publicité, documentaires, multimédias).

deux conventions ont été signées avec « Les Gobelins » l'école de l'image de Paris et ARTFX école des effets spéciaux de Montpellier.

Le développement de cette classe nécessitera la construction dans les greniers de 2 studios d'une superficie totale de 120m<sup>2</sup>.

#### •Création d'une classe de réalisation sonore / Design sonore

Ce cursus s'adresse à toute personne désireuse d'aborder la création sonore et musicale contemporaine. Il s'agit de donner aux futurs diplômés une formation qui aborde à la fois le domaine de la création sonore et musicale et celui des techniques nécessaires à leur réalisation et diffusion pour le concert, le cinéma, la télévision, la radio, le théâtre, la danse, le multimédia, l'évènementiel, la communication...

Une orientation particulière sera donnée vers l'interactivité pour des projets mêlant différents médias, moyens d'expression ou arts, aussi bien pour la scène, des lieux particuliers que pour des supports. Cette dimension de l'expression étant de plus en plus appelée à être utilisée et ne bénéficiant pas encore en France de formation, elle constitue la spécificité et l'originalité de celle-ci.

La formation technique est complétée par une formation de culture générale et artistique offrant aux futurs professionnels la capacité de s'adapter à l'évolution de la société, des techniques et des idées artistiques.

Les techniques de studio, la prise de son, le mixage, la post-production, la spatialisation, les dispositifs interactifs, les traitements temps réel seront abordés ainsi que les relations avec les autres arts en partenariat avec l'Université de Savoie et l'École d'Art d'Annecy.

•La classe de composition électroacoustique

Depuis une cinquantaine d'années, la musique électroacoustique a profondément modifié notre façon d'écouter et de faire de la musique. D'une part la démarche concrète, c'est-à-dire fondée sur le concret sonore par opposition à la démarche plus abstraite de l'écriture avec papier et crayon, bouleverse l'activité de composition ; d'autre part, l'abandon de la note au profit de l'objet sonore et de ses qualités morphologiques, révolutionne à la fois l'écoute et l'écriture.

Une esthétique nouvelle est apparue dans l'univers musical contemporain qui s'exprime au travers de pièces entièrement enregistrées sur un support, ou bien jouées en direct avec des moyens électroniques, ou bien encore par la musique mixte avec des instruments acoustiques. Ces différentes configurations peuvent être combinées entre elles.

Publics concernés

Tous les adolescents et adultes intéressés par l'univers sonore et musical contemporain, qui souhaitent élargir leur horizon et s'exprimer par la création musicale.

Dans le cadre d'une politique culturelle ouverte sur les musiques actuelles, il sera proposé des « ateliers jeunes » orientés sur la pratique en studio :

- prise de son, montage, mixage, traitement et échantillonnage
- enregistrement stéréophonique
- synthèse sonore
- informatique musicale

**I) Département Formation musicale**

Ce département s'est considérablement renouvelé entre 2004 et 2011, avec une refonte du programme et des examens en cycle II et CEM, dans le cadre du rapprochement avec le CRR de Chambéry. Stabilisé depuis trois ans autour de six enseignants, il a été le premier à mettre en place les nouvelles épreuves de fin de cycle II : le BEM, en collaboration avec les établissements artistiques des deux départements de Savoie et Haute-Savoie. Dans la continuité de ce travail en réseau, c'est le cycle I qui devra faire l'objet d'un travail en direction des établissements du réseau de la C2A et du département de Haute-Savoie. Par ailleurs, il reste à développer un programme et des évaluations communes concernant l'UV complémentaire de Fm en CEPI avec le CRR de Chambéry, et d'autre part un cursus CEPI à dominante Formation musicale dans un réseau élargi englobant l'Arc Alpin. Pour ce dernier point, un fort regain d'intérêt pour cette dominante est à souligner et à soutenir dans les années futures.

Le rapprochement pédagogique autour d'un répertoire et/ou projet commun avec les ensembles de pratiques collectives sera un axe majeur de ce département dans les années à venir.

La forte demande de cours spécialisé en CEPI (UV complémentaire) ainsi que dans les niveaux grands débutants, la nécessité de préserver des classes moins chargées notamment en pré-cycle 1 et cycle I 1ère année devra conduire à un développement des heures dédiées à cette discipline.

Enfin, l'équipement du parc informatique des salles de Formation musicale (3 salles équipées), nécessitera le renouvellement régulier de ces installations, ainsi qu'une maintenance appropriée.

**III) CONTEXTE ACTUEL ET PERSPECTIVES DU CRR DANS LES RESEAUX**

**III/1 Réseau des écoles de la C2A**

Le Conseil Communautaire de la C2A a souhaité, dans le cadre de son projet de mandat, favoriser la mise en place de réseaux culturels dans le domaine de la musique, de la lecture publique et du spectacle vivant.

Après le transfert, en janvier 2003, de l'École nationale de musique et de danse d'Annecy (E.N.M.D) à la Communauté de l'agglomération d'Annecy, le Conseil Communautaire a décidé du recrutement d'un coordonnateur pédagogique chargé du développement du réseau musical et qui a pris ses fonctions en novembre 2003.

Un plan d'action pluriannuel, préconisant notamment la mise en place d'un conseil pédagogique, a été validé par la Commission Culturelle de la C2A en avril 2004.

Les communes ont ensuite été invitées à se prononcer sur l'adhésion éventuelle de leur école de musique, dès lors que cette adhésion était susceptible de s'inscrire dans le cadre de leur propre politique culturelle.

A partir de cette date, l'E.N.M.D (devenue depuis lors le Conservatoire National de Région de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie) et les écoles de musique de Cran-Gevrier, Meythet, Poisy et Seynod ont mandaté leur représentant (directeur ou coordonnateur) pour siéger au conseil pédagogique.

Les écoles d'Annecy-le-Vieux et de Metz-Tessy ont rejoint cette instance en octobre 2005, portant à sept le nombre de structures qui participent ainsi directement à l'élaboration du réseau musical de l'agglomération d'Annecy.

Les travaux conduits par le conseil pédagogique ont permis de préciser les vocations du réseau au travers des divers champs d'actions dans lesquels il intervient, ceci dans le respect des orientations figurant dans le projet du mandat de la C2A et sur lesquelles les communes avaient précédemment donné leur accord.

#### •Un nouveau territoire pour l'enseignement musical

Le réseau des écoles de musique vise à favoriser l'accès de tous aux enseignements artistiques dans un souci d'égalité sociale, économique et territoriale.

Composé des écoles de musique des communes volontaires, il a pour objectif de renforcer la cohérence des projets pédagogiques développés par chacune d'elles en prenant appui sur les synergies locales existantes.

Il contribue à doter la communauté d'agglomération d'une identité forte en matière d'enseignement et de pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

En favorisant une meilleure lisibilité de l'offre pédagogique globale en matière d'enseignement artistique, il contribue également à renforcer la position de chacune des écoles qui le constituent par la prise en compte de leurs spécificités au sein de ce dispositif.

#### •Harmonisation de l'offre pédagogique : proposition d'une charte d'objectifs

Conformément aux objectifs qui ont été fixés au réseau, cette harmonisation concerne uniquement ce qu'il est convenu d'appeler le *premier cycle*. Celui-ci correspond globalement aux quatre ou cinq premières années d'apprentissage et de pratique des élèves au sein d'une école de musique. Par conséquent, la charte n'a pas vocation à aborder l'ensemble des problématiques liées au fonctionnement des écoles de musique, mais bien celles qui relèvent de leurs différentes voies d'accès. De la même manière, seuls figurent dans la charte les éléments d'ordre structurel ou fonctionnel qui constituent le socle minimum en l'absence duquel il ne paraît pas possible de développer une offre pédagogique de façon pérenne et cohérente.

Enfin, il est important de souligner que si des différences parfois sensibles existent actuellement entre les différentes écoles du réseau, les discussions menées dans le cadre du conseil pédagogique ont montré qu'aucune d'entre elles ne pouvait éviter de prendre en compte les diverses préconisations qui suivent.

Tel est l'enjeu de la charte : contribuer à la réduction de certaines disparités tout en préservant la diversité qu'apporte chacune des écoles et qui constitue la principale force de ce réseau.

#### •Organisation pédagogique du premier cycle

L'emploi du terme de *premier cycle* ne se limite pas à caractériser une seule tranche d'âge (7/11 ans) ou encore un cursus unique (en général gradué sur une durée de 4 à 5 ans), mais prend en

compte l'ensemble des parcours d'accès proposés par l'école de musique aux enfants et aux adolescents, étant entendu que si la durée de ces différents parcours peut varier, la recherche de l'exigence et de la qualité est, en revanche, la même pour chacun d'entre eux.

Par conséquent, les écoles de musique du réseau s'emploieront à définir et développer une offre pédagogique diversifiée et comprenant pour le premier cycle :

- un cursus instrumental et/ou vocal gradué, d'une durée de 3 à 5 ans, pouvant conduire à la poursuite d'études musicales dans le cadre d'un second cycle et dont la validation repose sur une évaluation formalisée par chacune des écoles (livret de l'élève, contrôle continu, ...). ;
- au moins deux parcours-ateliers dont la durée et les modalités de validation sont définis par chaque école. Il appartient également à celle-ci de définir les contenus de ces parcours-ateliers sur la base des mêmes objectifs de formation définis au paragraphe 3.2.3.

#### •Cursus gradué à visée diplômante

Une telle offre existe déjà, de fait, au sein de l'ensemble des écoles de musique du réseau même si elle n'est pas toujours identifiée en tant que telle. Cependant, son organisation pédagogique est très disparate d'une école à l'autre et il conviendra donc, dans le cadre de l'application de la charte, de préciser les objectifs, les contenus, ainsi que les procédures d'évaluation propres à ce cursus spécifique sur la base du schéma d'orientation pédagogique.

De même, l'éventail des disciplines instrumentales proposé est très variable d'une école à l'autre avec une sur-représentation fréquente de l'enseignement du piano et de la guitare. Les écoles s'attacheront à la recherche d'un meilleur équilibre de l'offre actuelle par l'intermédiaire du réseau en favorisant, chaque fois que cela s'avère possible, la complémentarité entre certaines écoles situées sur un même secteur géographique.

Notons enfin, qu'en l'absence d'alternative valorisante, cette voie d'accès est fréquemment choisie par défaut par de jeunes élèves se tournant vers une école de musique. Le taux d'abandon parfois important que l'on observe dans cette filière rend d'autant plus nécessaire la mise en place d'une autre alternative par le biais des parcours-ateliers.

#### •Cursus Parcours-ateliers

Complémentaires du cursus gradué précédemment décrit, les parcours composant ce cursus se proposent de répondre aux demandes de nombreux enfants et adolescents qui considèrent l'école de musique comme un lieu de pratique artistique et où la notion d'apprentissage est secondaire par rapport à l'activité choisie.

Par nature, les formats et les contenus de tels parcours-ateliers sont multiples et variés. Ils sont et seront l'expression même de la diversité du réseau musical. Cependant, les objectifs poursuivis, en ce qui concerne le premier cycle, demeurent rigoureusement identiques à ceux définis pour le cursus gradué.

Ces parcours-ateliers présentent l'avantage d'être structurés autour de la pratique collective et permettent ainsi le développement des effectifs tout en conservant la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Chœurs d'enfants et d'adolescents, ateliers percussions, ateliers musiques amplifiées et chanson, parcours d'éveil musique et danse, instrumentarium de type « structures Baschet », etc., certains de ces parcours-ateliers existent déjà au sein des écoles de musique du réseau. D'autres pourraient être proposés en fonction des ressources internes propres à chacune des écoles et avec la mise en place de formations spécifiques pour les enseignants.

#### •Rôle du CRR dans le réseau

La Communauté d'agglomération a souhaité confier la coordination de ce réseau au directeur adjoint reconnaissant au CRR le rôle de tête du réseau. Toutes les décisions du réseau devront être prises dans le cadre du conseil pédagogique. Le CRR assurera un soutien logistique aux projets du réseau ( organisation et accueil de formation continue destinée aux enseignants du réseau, aide à la structuration de projets pédagogiques, ouverture de la médiathèque du CRR aux enseignants du réseau, aide à la diffusion de projets communs, participation à la mutualisation de postes d'enseignants...). Pôle ressource, le CRR pourra accueillir des enseignants du réseau dans les sessions de formation continue lors de la semaine de l'improvisation en janvier et lors de la première semaine de juillet consacrée à la réflexion pédagogique.

### **III/2 Schéma départemental**

Le schéma départemental s'est construit dans le cadre d'une concertation avec les élus locaux et les représentants de 9 établissements d'enseignement artistique (Les Aravis, communauté de l'agglomération d'Annecy, Cran Gevrier, Seynod, Frangy, Annemasse, Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains, La Roche-sur-Foron), du représentant de l'union des fédérations musicales, des représentants de l'Etat, du directeur de l'agence Rhone-Alpes. Ce comité de pilotage s'est appuyé sur l'état des lieux réalisé par l'ODAC pour inscrire des préconisations dans ce schéma.

L'état des lieux a révélé les forces du département en matière d'enseignement, parmi lesquelles :

- Le CRR est repéré au côté d'un grand nombre d'écoles de musique,
- Le nombre important d'enseignants (près de 500),
- Les nombreux partenariats entre écoles débouchant de plus en plus sur la mutualisation des postes.

En revanche, les faiblesses sont aussi à mettre au bilan de cette étude : inégalité des chances pour une accession des enfants à un enseignement de qualité, déséquilibres pédagogiques géographiques et financiers (qualification des enseignants, frais de scolarité souvent élevés, offres pédagogiques restreintes, précarité des postes d'enseignants, absence de l'enseignement de la danse, peu d'enseignement des cordes et de la voix, peu de pratique d'ensembles diversifiés...).

#### **A) Les préconisations**

- Chaque structure doit être dotée d'un directeur ou d'un coordonnateur pédagogique qui devra rédiger un projet d'établissement ;
- Chaque structure devra organiser son enseignement en cursus comprenant des cycles respectant les références du schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture. Ces dispositions faciliteront la circulation des élèves entre les établissements ;
- Chaque école pourra proposer une diversité d'enseignement d'instruments ou d'esthétiques différentes en favorisant des collaborations par bassins de population ;
- Chaque école encouragera les pratiques collectives ;
- Il sera proposé un plan de formation diplômante (préparation au DE, au DUMI, au CA), un plan de formation continue dans le cadre du projet d'établissement ;
- Le développement des actions en direction du milieu scolaire (interventions régulières, concerts éducatifs...) sera encouragé ;
- Chaque école devra accompagner les pratiques amateurs et les encourager ;
- La formation d'enseignants à la direction d'ensembles sera développée ;
- L'accessibilité de l'école au plus grand nombre (aménagement de locaux, éveil pour les handicapés) sera une priorité.
- Mettre en place le brevet d'études musicales (Fin de 2ème cycle)

#### **B) Le CRR Pôle ressource**

Dans la définition d'une architecture des lieux d'enseignement, le conseil général propose que le CRR soit un pôle ressource capable d'apporter une aide technique et pédagogique aux autres établissements. Il accueille les élèves du département pour les examens de fin de Cycle II instrumental et assure le 3<sup>ème</sup> cycle de formation pré-professionnalisant. Il suscite la réflexion sur les contenus des Cycles 1 et 2 et sur l'évaluation conduisant au Brevet d'étude musicale (BEM).

Dans le cadre des préconisations citées ci-dessus, le CRR peut proposer une formation diplômante de remise à niveau conduisant au Diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP), diplôme préalable à l'inscription dans une formation au Diplôme d'état (DE).

Les domaines d'enseignement de cette formation sont à prendre en compte dans les manques repérés dans la cartographie du département : la formation musicale, la direction d'ensemble, la direction chorale, les musiques actuelles.

- Pour la formation musicale, les rencontres pédagogiques ont permis un premier maillage d'enseignants et d'écoles volontaires à travers le département. Le CRR nomme un coordonnateur pour l'animation de ce réseau d'enseignants de la Formation musicale. Ces rencontres ont souvent été l'occasion de travailler sur les programmes de l'examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle départemental, elles ont également permis une réflexion sur les objectifs de la formation musicale, une élaboration des contenus de cours en élargissant le programme aux nouvelles esthétiques (musiques actuelles, musiques contemporaines, musiques du monde), la prise en compte de l'art vocal dans les cours, l'ajout d'un programme de culture musicale...

Une classe de formation musicale préparant au DNOP et à l'entrée au CEFEDM permettrait aux enseignants non diplômés et souvent non formés dans cette matière (Les cours de FM sont souvent attribués aux professeurs d'instrument pour compléter leur emploi du temps) de mieux comprendre les nouveaux enjeux de cette matière.

- Pour la direction d'ensemble, les attentes du schéma ont été démontrées par l'importance donnée à la pratique d'ensemble. Il convient donc d'entamer une formation préparant au DNOP de direction d'ensemble conforme au Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) instauré par le ministère. 750 heures de formation étant nécessaires pour l'obtention de ce diplôme, la formation devra prendre en compte l'âge des candidats déjà en poste dans les écoles de la Haute Savoie. Des sessions de cours pourront être organisées sur des week-ends et des vacances scolaires. Certaines sessions de direction pourraient être confiées au directeur musical de l'orchestre des Pays de Savoie.

- Pour la direction de chœur, des expériences ont été menées par le chef de chœur départemental en lien avec le CRR dans les années 2000. La création de la classe de direction avait été cofinancée par la ville d'Annecy (gestionnaire alors du CRR) et par l'ODAC. Après la démission du chef de chœur départemental du CRR, la C2A a poursuivi seule le financement d'un poste à mi-temps et réorienté ce poste essentiellement sur la pratique vocale et l'initiation à la direction. Depuis janvier 2009, le Conseil Général a confié la direction artistique du chœur départemental au CRR avec un financement intégré à la subvention du CRR. Compte tenu de la demande de formation, dans le cadre du schéma départemental, il est donc souhaitable de travailler à nouveau sur une formation de chefs de chœurs, de chefs de pupitres en s'appuyant sur le chœur départemental comme chœur école.

- Pour les musiques actuelles, le nombre d'heures d'enseignement consacrées dans l'ensemble des écoles de la Haute Savoie montre un réel déficit attestant d'un décalage avec les pratiques musicales des jeunes. Le manque d'intérêt des écoles de musique pour ces enseignements ont réduit les jeunes à des pratiques autodidactes souvent dans des lieux non adaptés. L'absence de formateur est une première raison à ce manque. C'est pourquoi, le CRR pourra mettre à disposition des heures d'enseignement pour la préparation du DNOP de musiques actuelles (option jazz ou option musiques amplifiées).

L'ensemble de ces 4 formations fera l'objet d'une concertation avec la région Rhône-Alpes dans le cadre de son schéma régional.

### **III/3 Annecy-Chambéry**

Dans le prolongement des rapports d'inspection de Michel CUKIER, Inspecteur Général du Ministère de la Culture et de la Communication, proposant le reclassement en CNR des ENMDAD (CRR suivant la nouvelle dénomination) de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et de la ville de Chambéry sur la base d'une entité pédagogique à deux pôles, et de la réunion du 9 juin 2004<sup>1</sup>, le Président de la C2A et la maire de Chambéry engagent les services culturels et les équipes de direction des deux établissements à travailler sur les bases suivantes :

- Les deux établissements restent deux entités juridiques distinctes sous la responsabilité de leurs collectivités territoriales, sous l'appellation, pour l'un, de « CRR de la Communauté de

---

<sup>1</sup> Etaient présents à cette réunion Mesdames Laure MARCEL-BERLIOZ, Conseillère musique et danse à la DRAC, Véronique FONTAINE-ATLAN, Directrice des affaires culturelles de la ville de Chambéry, Messieurs Michel CUKIER, Inspecteur Général, Laurent ROTURIER, Directeur des affaires culturelles de la Communauté de l'agglomération d'Annecy, Bob REVEL, Directeur de l'ENMDAD de Chambéry, Jean-Paul ODIAU, Directeur de l'ENMDAD de l'agglomération d'Annecy, Olivier LACAILLE, Administrateur de l'ENMDAD de Chambéry et Bruno PAGLIANO, Administrateur de l'ENMDAD d'Annecy.

l'agglomération d'Annecy et des pays de Savoie », et pour l'autre de « CRR de Chambéry et des Pays de Savoie ».

- Chaque structure conserve ses spécificités d'encrage territorial, ses liens avec ses partenaires privilégiés, et son projet d'établissement.
- Les deux structures s'engagent à développer un projet commun en s'appuyant sur les schémas d'orientation musique, danse et théâtre du Ministère de la Culture et de la Communication.

### **A) Éléments du projet commun**

- Rédaction d'un règlement commun des études qui respecte la culture propre à chaque établissement et les schémas d'organisation départementaux.
- Conception et conduite de projets artistiques, pédagogiques et culturels :
  - ✓ Musique :
    - mise en réseau et développement d'une classe de composition, notamment par la mise en place d'une politique concertée de résidences de compositeurs ;
    - développement des départements de musique ancienne par rapprochement des compétences et évaluation des besoins communs ;
    - mettre en place une politique de résidences d'artistes et de diffusion des projets dans le domaine des musiques actuelles, en lien avec le Brise Glace pour le CRR de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie et l'APEJS pour le CRR de Chambéry et des pays de Savoie ;
    - étudier la mise en place d'actions autour des musiques traditionnelles ;
    - échanger et réfléchir autour des pratiques vocales collectives, aboutissant à des projets de diffusion communs ;
    - développer des actions communes de diffusion avec les orchestres de troisièmes cycles en partenariat avec l'Orchestre des Pays de Savoie.
  - ✓ Danse :
    - master classes, stages, conférences et résidences communes avec des compagnies invitées en concertation avec les scènes nationales.
  - ✓ Art dramatique :
    - création d'un troisième cycle d'études commun.
  - ✓ Bibliothèques :
    - mise en réseau des fonds, organisation d'actions communes (expositions, conférences) sur les deux sites.

### **B) Structuration**

- Éléments de concertation pédagogique : étude et mise en place d'instances de concertation communes aux deux établissements.
- Ressources humaines :
  - Création d'un poste de professeur coordonnateur à temps plein (un mi-temps sur chaque établissement) chargé de la mise en œuvre et du suivi des projets communs ;
  - Consolidation administrative des postes d'enseignants à temps partiel existant actuellement sur les deux établissements étudier la possibilité de recrutements communs à l'occasion de départs en retraite, de redéploiements de postes ou de développements de nouvelles activités.

### **C) Méthodologie**

- Mise en place d'un comité de suivi composé :
- ✓ du service de l'inspection,

- ✓ de la DRAC,
- ✓ des Directions des affaires culturelles des deux collectivités,
- ✓ des équipes de direction des deux établissements.

Il est chargé de définir les principales orientations, et se réunit au moins deux fois par an. Une nouvelle convention engageant les 2 collectivités sera signée pour 3 ans à partir du 15 octobre 2009.

### **III/4 Réseau régional**

Dans la loi no 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, il est précisé que : « La région organise et finance, dans le cadre du plan visé à l'article L. 214-13, le cycle d'enseignement professionnel initial »

La région Rhône-Alpes a fait appel à l'agence musique et danse aujourd'hui « la Nacre » pour réaliser une étude avec état des lieux et préconisations. Elle a choisi de proposer 3 grands axes d'orientation :

- a) Structurer l'offre de formation à l'échelle régionale, en garantissant une égalité d'accès à la formation sur l'ensemble du territoire et en établissant une complémentarité entre enseignement général secondaire et formation artistique.
- b) Améliorer les conditions d'accès à la formation pour les publics, en assurant la continuité des parcours depuis l'initiation jusqu'à la formation supérieure et l'insertion professionnelle et en permettant l'accès aux formations artistiques professionnalisantes aux publics éloignés.
- c) Encourager des projets d'établissements en favorisant la diversité culturelle et une meilleure adaptabilité aux évolutions de l'emploi et en accompagnant la mobilité des élèves, l'expérimentation et la recherche.

Le schéma régional s'efforcera de structurer une offre cohérente sur l'ensemble de son territoire. C'est bien dans cette dynamique que s'inscrit ce projet d'établissement. En démontrant que certains axes d'enseignement sont nécessaires sur le département de la Haute-Savoie et dans l'agglomération d'Annecy sans oublier l'entité pédagogique formée avec Chambéry et le département de la Savoie.

La plupart des Cycles (CEPI) proposés à Annecy relèvent d'une volonté de collaborer avec l'ensemble des acteurs culturels et éducatifs de l'agglomération.

Citons les CEPI :

- de danse (en association avec le CRR de Chambéry) dans les 3 disciplines (jazz, classique et contemporain) avec la collaboration de la scène nationale d'Annecy pour les résidences de compagnies ;
- de théâtre en association avec le CRR de Chambéry, les 2 scènes nationales et leur centre de création ;
- de culture musicale
- de composition option image avec le festival de cinéma d'animation, l'école de l'image « les Gobelins » à Paris, l'école supérieure de l'image « ArtFx » à Montpellier ;
- de composition électroacoustique avec le studio et festival « Musiques inventives d'Annecy » ;
- de composition option design sonore avec l'école d'art et la licence multi-media de l'université de Savoie (Site d'Annecy) ;
- de métiers du son avec l'IUT de mesures physique d'Annecy.

Quatre CEPI (direction de chœur, direction d'ensemble, musiques actuelles et formation musicale) seront également développés dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général de la Haute Savoie.

La région annonce devoir veiller à aménager dans le cadre du PRDF les conditions qui permettent aux élèves de suivre une double scolarité : filières préparant au baccalauréat techniques de la musique et de la danse (TMD), en concertation avec le rectorat. Le Lycée Gabriel Fauré et le CRR feront une demande conjointe d'ouverture de cette filière (voir paragraphe horaires aménagés).

L'ensemble des CEPI proposés au CRR d'Annecy tiendra compte d'un secteur culturel en perpétuelle évolution avec l'apport des nouvelles esthétiques, des nouvelles technologies son et image, des arts de la rue, des arts du cirque... Dans toutes les formations définies comme plus classiques (instruments, voix), le CRR d'Annecy veillera à proposer dans l'unité d'enseignement



au choix des disciplines d'ouverture aux domaines précités (danse, fanfare de rue, design sonore, métiers du son, danses urbaines, théâtre, composition, direction d'ensembles...).

#### **IV) L'OUVERTURE AUX NOUVEAUX PUBLICS**

L'ouverture à de nouveaux profils doit se traduire par l'organisation d'activités ne relevant pas seulement d'un cursus souvent considéré par les familles comme trop complexe et prégnant.

De tels parcours, souvent basés sur la pratique collective de la musique, imposent une définition rigoureuse des contenus et des objectifs, ainsi que des procédures d'évaluation, au risque sinon de voir s'opposer, d'un côté *le Cursus* (valorisant, mais source d'échec parfois important), et de l'autre ce qui relèverait du *loisir* (au sens trop souvent réducteur et péjoratif de ce terme). La mise en place de ces cursus différenciés est un facteur de démocratisation et d'élargissement des publics, tout comme doit l'être la rénovation des pratiques pédagogiques dans le cursus d'apprentissage instrumental, lequel constitue aujourd'hui la principale voie d'accès offerte aux enfants et adolescents par les écoles de musique.

Il conviendra donc de proposer des formules d'ateliers en milieu scolaire ou au CRR pour les familles tels que :

- des actions de découverte, de sensibilisation et d'animation en milieu scolaire ;
- des cours d'éveil de sensibilisation ;
- des chœurs périscolaires décentralisés ;
- la création d'ateliers de sensibilisation autour de la percussion, de la création sonore, de la musique assistée par ordinateur ;
- le parcours découverte d'instruments ;
- les ateliers d'éveil handicap ;
- un apprentissage collectif dans le cadre d'un orchestre à l'école ou d'un orchestre en périscolaire.

##### **IV/1 Les chœurs périscolaires**

On l'oublie souvent, la pratique musicale de l'enfant est d'abord vocale! Par la mise en place d'un chœur d'enfants périscolaire, l'école de musique peut répondre à un double objectif : diversifier ses publics (en allant à la rencontre des enfants sur l'un de leurs lieux de vie) et diversifier ses propres parcours d'accès en faisant de la pratique vocale l'un de ses cursus. Sachant par ailleurs que de nombreuses communes financent des interventions musicales régulières en milieu scolaire où la pratique du chant choral tient une place importante, il y a tout intérêt à ce que cette pratique musicale puisse être prolongée et approfondie en temps périscolaire pour les enfants qui le souhaitent.

Les écoles de musique peuvent être des partenaires privilégiées pour la mise en place de cette activité.

##### **A) Objectifs pédagogiques**

Chez l'enfant, la voix et l'écoute constituent les instruments de l'intelligence sensible. Mémoire auditive, formes variées d'attention, rapport au temps et à l'espace grâce à la polyphonie sont au cœur de l'activité de chant choral. La découverte d'univers sonores variés apporte à l'enfant des moyens de communication et d'expression de soi. De plus, les capacités auditives et vocales gardent chez le jeune enfant une extrême plasticité. Jouer avec sa voix lui permet de découvrir la richesse de ses possibilités et de construire les bases de sa future voix d'adulte parlée et chantée. La pratique du chant choral rend possible la formation complète d'un musicien par le seul travail de la voix dans une pratique collective et polyphonique, sans avoir nécessairement recours à l'apprentissage d'un instrument.

##### **B) Publics**

Le chant choral concerne tous les enfants, de la maternelle au collège; on notera cependant que la constitution d'un chœur d'enfants est plus aisée avec des enfants à partir du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). En tout état de cause, la composition du groupe doit se faire en fonction de critères qui

sont d'abord ceux qui sont utiles à l'exercice de cette activité (âge, niveau de technique vocale, degré d'autonomie, etc...).

### **C) Organisation pratique et encadrement**

Une répétition hebdomadaire de 45 à 60 minutes peut être proposée au sein même de l'école primaire, sur le temps périscolaire, c'est-à-dire après 16h30.

#### **IV/2 L'éveil musical : 5 ans**

ÉVEIL : DÉCOUVERTE DE LA MUSIQUE

Si l'organisation des cours d'éveil dans un conservatoire peut devenir un effet de filière pour les familles les plus averties et issues de milieux favorisés, ces ateliers peuvent aussi être très largement proposés à d'autres profils de familles. La décentralisation de cours dans des communes où quartiers de la ville d'Annecy peut apporter une réponse à cette ouverture aux nouveaux publics. Le CRR intervenant déjà dans les crèches et garderies de la ville d'Annecy, les classes d'éveil peuvent également devenir une continuité de ce travail.

Il convient d'offrir un enseignement de qualité aux enfants de cinq ans au 31 décembre de l'année en cours basé sur la sensibilisation aux langages musicaux dans toutes leurs diversités (classique, jazz, chanson, traditionnel, ethnique, contemporaine). Cet éveil privilégie l'invention dans le cadre de jeux d'improvisation et permet de développer des aptitudes d'écoute, d'acquiescer une pulsation, de se situer dans l'espace musical. Ce programme est mis en œuvre de façon ludique en adéquation avec l'âge des enfants. Cet enseignement devra s'inscrire dans la continuité du parcours culturel et confié aux intervenants en milieu scolaire.

#### **IV/3 Le Parcours découverte musique et danse**

Le choix d'un instrument relève très souvent du contexte familial et l'ensemble des enseignants s'accorde sur les problèmes que peuvent engendrer un apprentissage trop précoce de l'instrument.

Le parcours découverte s'adresse aux enfants de 6 ans futurs musiciens ou danseurs. Il permet de proposer une connaissance de la musique et de ses instruments tout comme de la danse en dehors de toute influence familiale.

Il s'agit d'une période permettant de découvrir les disciplines artistiques enseignées au CRR, à travers un parcours d'initiation à divers instruments, au chant et à la danse.

C'est aussi le moment de travailler à l'acquisition de certains paramètres fondamentaux pour les années futures : l'oreille, le sens de la créativité, la pulsation, la mémoire musicale, l'intonation, le sens du rythme, le rapport à l'espace, l'expression corporelle...

C'est aussi le temps d'une première pratique artistique préparant un apprentissage.

C'est une période préliminaire qui permet aux enfants de se déterminer pour un cursus au sein du conservatoire (instruments, danse ou voix) ou de profiter de ces cours pour une simple culture de la découverte en musique et en danse en considérant que ce cycle peut être une fin en soi.

Le parcours est constitué de 2 cours successifs le mercredi matin.

Les enfants ayant choisi 5 instruments (chant possible) dans trois familles différentes auxquelles s'ajoute la danse (discipline obligatoire pour tous les élèves), il leur est proposé un calendrier de 3 séances de 30mn par instrument et 3 séances de danse. La découverte du piano est proposée à l'intérieur d'un atelier claviers comportant 3 instruments : Clavecin, piano, orgue.

Cet atelier commence après les vacances de la Toussaint, soit 24 séances jusqu'au 30 juin.

#### **Familles d'instruments proposées**

Bois, cuivres, cordes frottées, cordes pincées, claviers, percussions, chant.

Les instruments sont mis à disposition des enfants dans chaque classe pendant l'atelier et restent sous la responsabilité des professeurs du CRR.

#### **IV/4 Ateliers de pratique pour les adolescents**

Percussion, création sonore, percussion, batucada, percussion africaine, beat boxing...

L'une des difficultés dans l'approche de la musique pour les adolescents réside dans la proposition faite actuellement par le conservatoire. Des cours collectifs de formation musicale sont organisés par tranches d'âge pour les débutants et répondent bien à la demande de certains adolescents déterminés par l'apprentissage d'un instrument. Malgré le manque de places dans les classes d'instruments les plus demandées (batterie, guitare, saxophone), le CRR gère une liste d'attente et essaye de répondre le plus rapidement à ces inscriptions.

Il existe une autre demande davantage basée sur une pratique active et collective d'un instrument sans entrer dans un cursus ressenti par trop scolaire. C'est pourquoi, il semble judicieux de mettre en place des ateliers de musique assistée par ordinateur, de percussions (djembé, percussions brésiliennes), de voix, de beat boxing...

Basés sur une pédagogie de groupes, ces cours en ateliers apporteront une réponse pour une initiation musicale à ces adolescents.

#### **IV/5 Musique et handicap**

Dans le cadre de sa mission de service public - incluant un objectif de « réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics » ; le Conservatoire de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie a inscrit dans son projet d'établissement 2000/2005 la création d'ateliers d'éveil musical pour les personnes touchées par un handicap.

##### **A) Historique**

La volonté de créer des classes d'éveil musical pour enfants handicapés est affichée dans le projet d'établissement validé en 2001.

Dès l'année 2002, à la suite de demandes nombreuses et réitérées de parents, un projet avait été élaboré avec une assistante spécialisée titulaire du Diplôme d'état de musicien intervenant (DUMI) et spécialisée en art-thérapie. D'autres priorités en terme de création de postes n'ont à l'époque pas permis la concrétisation de ce projet.

En janvier 2005, deux pédagogues sont volontaires pour encadrer des ateliers à la rentrée 2006-2007.

La Communauté d'agglomération élabore un plan de formation de plusieurs semaines pour ces deux professeurs.

##### **B) Contexte du projet**

La demande des associations et familles Annéciennes, déjà importante en 2001-2002, est croissante et de plus en plus forte. De plus, elle s'inscrit dans une évolution de la société française, dont l'aboutissement a été le vote de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans son Titre IV relatif à l'accessibilité, elle confère en effet une large part aux domaines de la scolarité et de l'enseignement.

Il est important de souligner pour la suite donnée à ce projet que de nombreux enseignants du CRR se sont déclarés très intéressés et soutiennent un projet auquel ils adhèrent dans leur grande majorité.

##### **C) Objectifs**

- sensibiliser et accompagner les élèves dans leur apprentissage de la musique, dans le cadre d'une activité de loisir non thérapeutique et leur proposer une pédagogie musicale adaptée afin de les former à leur future pratique musicale amateur ;
- permettre, dans le cadre de la mission de service public qui incombe au CRR, à toute personne souffrant d'un handicap quel qu'il soit un accès à la culture et à la musique grâce à

une pédagogie musicale adaptée, par la création dans un premier temps d'ateliers spécifiques d'éveil et de pratique musicale ;

- proposer une ouverture à la richesse des sons et des musiques ;
- permettre à ce public de développer son potentiel artistique et de s'exprimer musicalement ;
- permettre à ces personnes de pouvoir communiquer entre elles de façon verbale et non verbale par la musique ;
- développer une écoute personnelle au sein d'un groupe.

#### **D) Public concerné**

Toute personne entre 5 et 25 ans en situation de handicap, quel qu'il soit (moteur sensoriel, psychique, mental, comportemental, polyhandicaps) a vocation à participer à une séance de rencontre avec sa famille et l'équipe pédagogique afin de déterminer ses motivations, capacités et projet.

#### **IV/6 Danse et handicap : Handidanse**

A l'image des ateliers musique, le département danse proposera des ateliers autour de la danse contemporaine avec pour buts :

**La socialisation**, au travers d'une activité extérieure qui puisse permettre à l'ensemble des participants d'aller à la rencontre de l'autre, dans le respect de sa différence.

**La découverte de la danse contemporaine** par la mise en place d'un atelier de pratique, visibilité de spectacles, discussions, répétitions publiques d'artistes professionnels.

Cet atelier vise des objectifs bien précis :

Favoriser la créativité des personnes handicapées et par la même les aider à prendre leur place dans la société.

Permettre une découverte ou redécouverte de leurs corps et de leurs schémas corporels, via de nouvelles sensations et capacités.

Développer une appréhension différente de son corps et de l'espace.

Chercher un endroit de travail commun à tous où chacun a sa « voie » singulière.

S'inscrire dans la régularité d'un projet à moyen terme ayant pour finalité possible une présentation publique.

La mise en place nécessite une formation pour un enseignant volontaire.

#### **IV/7 Le parcours culturel**

Dans la continuité de l'action culturelle menée en faveur de la pratique musicale à l'école, la Ville d'Annecy a mis en place un plan local pour le développement de l'éducation artistique dans les écoles, en partenariat avec l'éducation nationale.

Les objectifs du parcours sont :

- la découverte et la transmission d'une culture, d'un patrimoine musical dans toute sa diversité ;
- le développement d'une pratique et d'une pensée musicales chez les enfants ;
- un renforcement du lien entre les écoles de la Ville d'Annecy et le Conservatoire ;
- une programmation de spectacles musicaux proposée le vendredi matin pour les enfants.

Dans le cadre de ce parcours, 25 classes peuvent être accueillies ; elles bénéficient de cours réguliers assurés par 2 musiciens intervenants titulaires du DUMI (Diplôme universitaire de musicien intervenant).

Dans le cadre de ses missions, le CRR développe également l'organisation d'ateliers de découverte de la danse, afin notamment :

- de favoriser la sensibilisation et la découverte de la danse à l'école élémentaire par des intervenants issus de compagnies en résidence et les professeurs du CRR sous forme d'ateliers et sous la responsabilité du coordonnateur danse ;
- de développer des actions d'un type plus didactique (historique de la danse dans le monde, en France et dans la Ville) amenant les enfants à reconnaître les styles et à porter un autre regard sur ce patrimoine universel en collaboration avec Bonlieu scène nationale ;

- d'assurer une sensibilisation pour 10 classes de CP à raison de 10h de découverte sur une année scolaire.

Les cours sont assurés par les professeurs du département danse.

#### **IV/8 Programmation jeune public**

Le conservatoire propose aux enfants qui participent aux parcours culturels de la Ville d'Annecy des concerts jeune public.

Ces concerts durent 45 minutes et ont lieu le vendredi matin de 10h à 10h45.

##### **A) Objectifs de ces matinées**

- permettre une écoute active des enfants, ce qui suppose que ces œuvres (ou une partie d'entre elles) ont été abordées en amont avec les musiciens intervenants ;
- permettre la découverte des différentes familles d'instruments (éléments succincts d'organologie, modes de jeux et d'émission sonores, etc.) ;
- favoriser l'échange et la rencontre avec les musiciens professionnels.

##### **B) Les moyens**

- demander aux musiciens intervenants avant le concert, soit :
  - une présentation du programme proposé ;
  - une rencontre avec les enseignants ;
  - une séance de travail préparatoire avec les enfants.
- susciter la participation active des enfants (chanson ou mélodie en lien avec les œuvres, jeux de rythmes et/ou ostinato accompagnant un fragment d'œuvre, etc.) ;
- prévoir, selon le type de séance, un temps de questions/réponses à l'issue du concert.

#### **IV/9 Relation avec le CFMI de LYON**

Les centres de formation des musiciens intervenants ont été créés en 1984 au sein de 9 universités. Ils ont contribué à promouvoir les enseignements artistiques dans les collectivités territoriales en proposant une formation capable de répondre à de nouveaux projets éducatifs. Les musiciens intervenants conduisent des activités musicales dans la ville, des actions permettant la rencontre avec les œuvres et les artistes et les structures culturelles, des cours permettant aux enfants d'acquérir des savoirs et d'approcher des langages musicaux, des projets impliquant différents partenaires culturels.

Dans le cadre des parcours culturels de la Ville d'Annecy, le CRR propose un programme de cours et d'interventions depuis 1997 en mettant à disposition des écoles trois musiciens intervenants.

Le CFMI propose un stagiaire (étudiant de 2<sup>ème</sup> année) chaque année au CRR. Plusieurs stagiaires ont été mis à disposition d'écoles de la C2A (Poisy, Annecy, Quintal, Seynod).

Dans le cadre d'une convention, le CFMI propose 4 heures de cours hebdomadaires sur une année scolaire pour un coût de 2500€. Ce dispositif a permis d'initier une nouvelle politique d'éducation artistique dans deux communes de la C2A.

En pérennisant cette convention, le CRR se définit en médiateur entre le CFMI et les communes de la C2A qui souhaitent tenter un programme d'éducation musicale à l'école.

#### **IV/10 Musique à l'hôpital**

##### **Contexte politique**

La Convention de 1999 entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Secrétariat d'État à la Santé et à l'Action Sociale puis le Protocole d'accord de 2006 entre le Ministère de la Santé et des Solidarités et le Ministère de la Culture et de la Communication ont établi des axes de travail entre les deux Ministères afin de favoriser le développement d'actions culturelles dans les hôpitaux et d'aider ceux-ci à établir de véritables politiques culturelles au sein de leurs établissements. Ils ont établi également les critères de « jumelages » entre équipements

culturels et hôpitaux proches géographiquement, permettant aux premiers d'offrir aux seconds leurs ressources culturelles. Ces critères sont au nombre de trois :

Le jumelage se déroule sur la durée (au minimum une année) et avec une régularité fixée par l'établissement de santé.

Il s'articule autour d'un projet artistique, conçu en étroite concertation avec l'établissement de santé en fonction de l'âge et de la pathologie des malades bénéficiaires, dont la qualité est validée par la DRAC et implique des artistes professionnels de la région

Il favorise la participation active des malades et des personnels soignants. »

La volonté déjà ancienne de construire un vrai échange entre le CHRA et le CRR de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et de mettre en lien les usagers de ces deux services publics est aujourd'hui renforcée par la présence d'une responsable culturelle au sein du CHRA, pouvant coordonner les différents projets.

### Apports spécifique d'interventions musicales faites par le CRR

1 «Un séjour prolongé à l'hôpital peut être l'occasion d'un contact privilégié avec la Culture, d'une découverte de la création artistique, du Patrimoine ou de la Littérature, et, après l'hospitalisation, donner envie de fréquenter davantage les équipements culturels» (Convention de 1999).

Les élèves du CRR peuvent ainsi faire découvrir leur établissement culturel à d'autres enfants hospitalisés, et leur donner envie, à leur sortie, d'aller au concert, ou de s'inscrire au Conservatoire...

2 Rencontre entre générations :

Elle peut être imaginée de façon différente, et sera toujours très riche pour chacun : intervention de jeunes élèves (majorité de la population du CRR) en service de gériatrie ou de soin adulte, d'élèves adultes en gériatrie ou en pédiatrie. Récits de vie, paroles, partage d'expérience, « sens » du jeu pour l'autre , sens supplémentaire pour les apprentissages...

3 Diversité des interventions musicales proposées :

Le CRR est à même d'offrir des concerts d'esthétique très variées de part la diversité de ses départements: musique classique, ancienne, jazz, chanson, électroacoustique, théâtre, danse...

### Apports de l'hôpital aux élèves du CRR

1 Prévention de certains troubles liés à leur pratique musicale ou non...

journées thématiques (sur les risques auditifs, les douleurs musculo-squelettiques provoquées par la pratique d'un instruments ...)

2 Découverte de «l'hôpital service publique» et de «l'hôpital lieu de vie »

l'hôpital est un lieu dans lequel nous sommes tous susceptibles de nous rendre un jour...

3 L'hôpital peut constituer pour les élèves du CRR un public nouveau avec d'autres enjeux.

### Organisation possible des interventions

- Concerts dans l'amphithéâtre de l'IFSI
  - reprise de certains « concerts de midi » de la saison du CRR
  - concerts et spectacles d'élèves (orchestres, chœurs, danse, théâtre, musique de chambre...)
- Concerts dans les lieux publics de l'hôpital : grande rue, petits « salons » ou « alcôves », salles d'attente...
  - Petits groupes de musique de chambre
- Grands élèves individuels
- Concerts dans certains services et antennes du CHRA en partenariat avec les différentes équipes soignantes

Ateliers de pratique musicale mélangeant élèves du CRR et patients du CHRA encadrés par des professeurs du CRR.

Séances de musique (autour d'un instrument ou de la Formation Musicale) pendant la durée d'hospitalisation d'enfants ou d'adultes en apprentissage AVANT leur séjour à l'hôpital, par des professeurs du CRR (cf « l'Ecole à l'Hôpital »).

Ce partenariat sera encadré par une convention entre le l'hôpital et la C2A.

#### **IV/11 Politique tarifaire (quotient familial)**

Pour l'ouverture aux nouveaux publics, il est important qu'une étude soit menée afin d'appliquer une dégressivité sur l'ensemble des tarifs en tenant compte du quotient familial.

#### **V) LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES**

Le CRR propose des classes à aménagements d'horaires, en partenariat avec l'Education nationale (collège des Balmettes, lycée Charles Baudelaire, lycée Gabriel Fauré, IUT d'Annecy-le-Vieux - Université de Savoie).

Les classes à horaires aménagés musique et danse offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) ou chorégraphiques, la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans les domaines de la musique et de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités artistiques affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture. À l'issue de la classe de troisième, les élèves des classes à horaires aménagés auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

L'organisation des activités réunissant les élèves qui suivent un enseignement musical renforcé et ceux des autres classes est facilitée afin que les classes à horaires aménagés ne constituent pas une filière qui regroupe de manière continue les mêmes élèves. Dans une agglomération, la diversité des implantations est favorisée plutôt que leur concentration; les zones d'éducation prioritaire doivent accueillir de telles classes aussi souvent que possible.

On veillera enfin à ce qu'aucun enfant ne soit écarté, pour des raisons économiques, de l'enseignement.

#### **V/1 Dispositif : un orchestre à l'école**

Ce projet est né dans les pays anglo-saxons et s'est développé en Amérique du Sud et dynamise les écoles dans de nombreux pays du monde autour du projet central d'apprendre un instrument à l'école, sur la base d'une pratique d'emblée collective. Depuis 2001, ces classes se sont multipliées, portées en commun par les établissements scolaires et leurs enseignants, les musiciens intervenants et les pouvoirs publics.

Créer un ensemble instrumental à l'échelle d'une classe entend prouver que la musique peut être pratiquée par tout enfant et devenir ainsi un extraordinaire outil de socialisation. Libérés des obstacles économiques et socioculturels de l'accessibilité à la musique, puisqu'elle sera pratiquée dans le cadre de l'école, certains enfants révéleront des aptitudes exceptionnelles pour la musique. D'autres découvriront les grands plaisirs de la pratique en orchestre. Mais en s'exprimant dans un groupe, en remarquant les qualités de camarades qui s'efforcent de valoriser le groupe, l'enfant musicien se construit des repères. En faisant de la musique, un enfant a plus de chances de comprendre les valeurs du travail et cela influe positivement sur l'ensemble de ses activités scolaires. C'est une activité si gratifiante, qui implique tellement l'individu, que la pratique musicale collective est aussi un puissant atout contre l'exclusion.

La pratique musicale a une influence positive sur la vie scolaire des élèves comme sur leur développement personnel. Les diverses expériences menées démontrent que tous les enfants

souhaitent poursuivre l'expérience musicale dans ces conditions. Plus de la moitié d'entre eux désire rejoindre une structure d'école de musique après 2 ou 3 années.

Il convient de structurer ce projet pour les enfants de CE1 et CE2 :

- Proposer d'intégrer ce projet d'orchestre à l'école dans un ou deux groupes scolaires de la Ville d'Annecy dans le cadre d'un parcours culturel renforcé. Le choix de classer l'école de la Prairie et de l'école des Romains offrirait à ces 2 quartiers un développement culturel attendu ;
- Initier ce type de projet dans 2 ou 3 communes de la C2A avec les écoles de musique du réseau.

La création d'heures d'enseignement pour appliquer cette nouvelle pédagogie s'élèverait à 20 heures d'assistant spécialisé pour 90 enfants. Au coût de fonctionnement s'ajoute l'investissement pour acquérir les instruments. Les budgets de ces cours relèveraient de chacune des communes volontaires de la C2A. La coordination serait assurée par le poste de directeur adjoint chargé du réseau d'enseignement.

### **V/2 CHAM à l'école primaire**

#### **A) La danse :**

La pratique pluridisciplinaire de la danse s'organise autour d'une discipline constituée en cursus (dite centrale) qui bénéficie d'un horaire hebdomadaire de 2 à 3 heures (danse classique, contemporaine ou jazz) à laquelle est associée une autre discipline à raison d'1 heure à 1 heure 30 par semaine (selon le choix effectué pour la discipline centrale : danse classique, contemporaine, jazz ou autre(s) danse(s)).

En outre, cette pratique pluridisciplinaire est complétée par des enseignements relatifs à la compréhension du corps dans le mouvement dansé, la formation musicale adaptée au danseur et la culture chorégraphique.

Les fourchettes des horaires d'enseignement précisées ci-dessous proposent un volume horaire moyen qui peut être modulé en fonction du projet pédagogique adopté.

- CE2 : 3 h 45 hebdomadaires minimum et 5 heures hebdomadaires maximum ;
- CM1-CM2 : 4 h 30 hebdomadaires minimum et 6 heures hebdomadaires maximum.

La danse contemporaine pourrait être la première dominante créée avec la complémentaire Hip-Hop.

#### **C) La musique :**

La CHAM primaire sera conçue à partir du CM2 et sera consacrée aux instruments et à la voix. Nous rappelons que le dispositif un orchestre à l'école (Chapitre IV/10) est lui prévu pour les classes de CE1 et CE2. La CHAM pourra être la continuité et sera ouverte à tous les élèves de la C2A ayant préalablement suivi ce parcours. L'apprentissage du chant quant à lui ne réclamera aucune connaissance préalable mais seulement une prédisposition de la voix. L'ensemble du projet CHAM s'inscrit donc dans une ouverture aux nouveaux publics et dans une démarche sociale.

### **V/3 Collège**

#### **Collège des Balmettes.**

Les aménagements d'horaires existent depuis 1981 dans le cadre du CRESAA (Centre de regroupement d'études sportives et artistiques d'Annecy). Cette structure permet aux élèves de suivre un enseignement sportif ou artistique renforcé, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, grâce à des aménagements d'horaires au collège.

Dès 2009, Le conservatoire et l'inspection académique mettront en œuvre une convention de classes à horaires aménagés qui s'appuiera sur l'arrêté du 31 juillet 2002.

Les nouvelles classes à horaires aménagés (CHAM/CHAD) bénéficient également d'un enseignement renforcé de la musique au collège. La création d'un poste d'assistant spécialisé en danse contemporaine permettrait d'ouvrir ces classes à la dominante contemporaine et d'élargir le recrutement. Pour la section musique, le chant constituera une nouvelle discipline à développer dans le cadre du cursus voix d'enfants.



## •Cursus musique au conservatoire

### -Classe de 6<sup>ème</sup>

Instrument/voix(30 mn) + formation musicale (1h30) + méthode Feldenkrais \*(1h) + chœur (1h) ; orchestre (1h minimum).

### -Classe de 5<sup>ème</sup>

Instrument/voix (30 mn) + formation musicale (1h30) + méthode Feldenkrais\* (1h) + chœur (1h) + orchestre (1h minimum) .

### -Classe de 4<sup>ème</sup>

Instrument/voix (30 mn minimum) + formation musicale (1h30) + chœur (1h) + orchestre (1h minimum ) ou déchiffrage pour les pianistes (1h) + musique de chambre (45 mn).

### -Classe de 3<sup>ème</sup>

Instrument/voix (30 mn minimum) + formation musicale (1h30 minimum) + orchestre (1h15 minimum) ou déchiffrage pour les pianistes (1h) + musique de chambre (45 mn) + 1 option obligatoire au choix

## •Cursus danse au Conservatoire

### -Classe de 6<sup>ème</sup> cursus renforcé

Danse classique (5h45) + danse contemporaine (1h) + formation musicale (1h) + 3 stages de danse obligatoires de 5 jours pendant les vacances scolaires.

### -Classe de 5<sup>ème</sup> cursus renforcé

Danse classique (6h15) + danse contemporaine (1h) + formation musicale (1h) + 3 stages de danse obligatoires de 5 jours pendant les vacances scolaires.

### Classe de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cursus renforcé

Danse classique (7h30) + atelier (1h) + jeune ballet (2h) + jazz (1h30) + 3 stages de danse obligatoires de 5 jours pendant les vacances scolaires.

## •Conditions d'admission

L'admission est prononcée par une commission et se fait sur concours.

Sont pris en compte :

- les aptitudes musicales ou chorégraphiques ;
- la motivation et l'autonomie ;
- certificat médical obligatoire attestant de l'aptitude à la danse.

La commission comprend, sous la présidence de l'inspecteur d'académie ou de son représentant :

- le principal du collège d'accueil ;
- le professeur d'éducation musicale concerné ;
- un conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM) ;
- le responsable de la structure musicale concernée ou son représentant, assisté de deux professeurs;
- deux représentants des parents d'élèves désignés par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les parents d'élèves siégeant au Conseil départemental de l'éducation nationale.

Sur l'avis de la commission, l'inspecteur d'académie affecte les élèves dans le collège concerné. Le principal procède ensuite à leur inscription dans la classe correspondante.

## V/4 Lycées

Les classes aménagées ont permis un développement des classes de cycle III du CRR. Les élèves sont issus de toutes les écoles de la Haute Savoie et peuvent bénéficier de l'internat du lycée Fauré. Une répartition des grandes disciplines, musique, danse et théâtre s'est faite avec les lycées avec des conventions signées.

L'évolution du nombre d'élèves doit amener le CRR à travailler sur des grilles horaires en prenant en compte les différentes contraintes : Horaires d'arrivée au CRR, Horaire des repas pour les

internes, horaires des trains pour le retour le vendredi soir, nombre d'élèves possible dans chaque classe d'instruments, jours libérés suivant les niveaux de classes.

## **Répartition par lycée**

Lycée Charles Baudelaire : Musique et Théâtre

Lycée Gabriel Fauré : Musique et Danse

### **A) Musique et Théâtre**

#### Lycée Charles Baudelaire

##### **• Enseignements dispensés au lycée**

Dès la Seconde, le lycée propose un enseignement de détermination en musique (3h par semaine) ou en théâtre (3h par semaine).

En Première et en Terminale, cet enseignement peut déboucher, en fonction du choix de l'élève :

- soit sur un enseignement de spécialité pour la préparation du Bac L Musique (5h par semaine au lycée) ou du Bac L Théâtre (5h par semaine au lycée) ;
- soit sur un enseignement facultatif proposé en série ES, L, S et STG, préparant à l'épreuve facultative de musique au baccalauréat (3h par semaine au lycée).

En classe de Seconde, les cours prennent fin à 14h 2 fois par semaine.

Avec l'enseignement de spécialité musique ou théâtre, les élèves sont libérés en classe de :

- Première : à 15h20, trois ou quatre fois par semaine (mardi, jeudi, lundi et/ou vendredi)
- Terminale : à 15h20 deux fois par semaine (mardi et jeudi).

##### **•Cursus théâtre au Conservatoire**

- Cours de théâtre (travail textes, improvisation et interprétation) (3h) ;
- Chant (1h) ;
- Danse (au choix) : classique, contemporaine, jazz ou hip-hop (1h15) ;
- Stage obligatoire de 5 jours en principe durant les vacances d'avril.

### **B) Musique et Danse**

Lycée Gabriel Fauré.

Les aménagements d'horaires musique et danse concernent les sections littéraire, scientifique et économique et sociale.

Les élèves sont libérés le mercredi après-midi et le samedi matin ainsi qu'à 14h le mardi et le jeudi en Seconde et à 15h20 le mardi et le jeudi après-midi en Première et en Terminale.

Pour les élèves en Seconde, une option musique est obligatoire, à raison de 1h par semaine pour les danseurs et de 2h par semaine pour les musiciens.

Le lycée propose également la préparation à l'épreuve facultative de musique au baccalauréat.

##### **• Cursus musique au Conservatoire**

Instrument (30 à 45 mn selon niveau) + formation musicale (1h30) + orchestre (1h15 à 2h selon niveau) + 1 option obligatoire

##### **Cursus danse au Conservatoire *Cursus renforcé ou traditionnel***

Danse classique (7h30) + atelier (1h) + jeune ballet (2h) + danse jazz (1h30) + anatomie-physiologie + histoire de la danse + formation musicale danseur + 3 stages de danse obligatoires de 5 jours pendant les vacances scolaires.

En cursus traditionnel : 3h danse dans la dominante et 1h30 dans une complémentaire + formation musicale et culture chorégraphique.

### • Condition d'admission

L'admission se fait sur concours

Sont pris en compte :

- les aptitudes musicales, chorégraphiques ou théâtrales (les élèves en cours de scolarité au CRR n'ont pas de test d'entrée à passer) ;
- le dossier scolaire (évalué par le lycée) ;
- la motivation (évaluée par le CRR) ;
- certificat médical obligatoire attestant de l'aptitude à la danse.

Est également pris en compte le nombre limité de places au CRR (en instruments) et au lycée.

### **V/5 Bac Technique Musique Danse (TMD)**

Le bac TMD a fait l'objet d'une demande d'ouverture de classe par le Lycée Gabriel Fauré auprès du rectorat de Grenoble. Cette section est préconisée par la région pour favoriser la double formation études générales et études artistiques conduisant à l'obtention du Bac TMD et du Diplôme national d'orientation professionnelle en musique ou danse.

Ce bac s'adresse aux instrumentistes et danseurs qui veulent exercer un métier en rapport avec la danse ou la musique. Il est accessible à partir de la seconde, les élèves doivent être inscrits parallèlement au conservatoire.

La formation générale et technologique est équilibrée et permet la poursuite d'études supérieures.

Cette section n'existe pas dans l'Académie de Grenoble. Le CRR d'Annecy souhaite conforter l'existence de son CEPI danse en proposant un accueil avec internat des élèves de l'Académie de Grenoble en partenariat avec le lycée Gabriel Fauré.

Ce projet d'ouverture de filière sera concerté avec la région Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en place du schéma régional d'enseignement artistique.

### **V/6 IUT d'Annecy-le-Vieux**

Musique Études propose des aménagements d'horaires permettant d'allier la musique et les études universitaires. Le DUT s'obtient donc en 3 ans au lieu de 2.

Cette classe s'inscrit pleinement dans le projet politique de la C2A, qui affirme sa volonté de développer un pôle universitaire en adéquation avec le tissu industriel et culturel de l'agglomération.

Les aménagements d'horaires concernent trois départements à l'IUT :

- Mesures physiques (MPH)
- Génie électrique & informatique industrielle (GEII)
- Génie mécanique et productique (GMP).

Les étudiants ont cours à l'IUT le lundi toute la journée et tous les matins du mardi au vendredi (5 heures de cours maximum par jour). Ils sont libérés tous les après-midi (excepté le lundi) à 14h pour la pratique musicale.

Le CRR propose 8 cursus :

- cursus classique
- cursus musiques actuelles amplifiées
- cursus jazz
- cursus métiers du son
- cursus composition électro-acoustique (design sonore)
- cursus composition à l'image
- cursus théâtre
- cursus danse

Débouchés du cursus métiers du son :

- Poursuite d'études (École Nationale Supérieure Louis Lumière, Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris - CNSMD, École nationale des arts et techniques du théâtre - ENSATT, École nationale supérieure des métiers de l'image et du son - La Femis.
- Insertion professionnelle.

### **VI/7 Aménagements d'horaires avec l'IUT**

Deux autres départements de l'IUT sont particulièrement demandés par les élèves musiciens et danseurs, il s'agit de technique de commercialisation et informatique. Le CRR proposera à la direction de l'IUT un aménagement d'horaire pour libérer les élèves sur 2 créneaux horaires les mardi et jeudi à partir de 15h. Le temps libéré permettra :

1. de proposer des cours collectifs (Danse, formation musicale et culture) ;
2. d'étendre l'offre de l'enseignement supérieur à Annecy ;
3. de garder des élèves dans le cycles II et le cycle d'enseignement professionnel initial ;
4. de développer des pratiques collectives de haut niveau ;
5. de favoriser l'accueil de nouveaux étudiants au CRR ;
6. de répondre à une demande des familles de la C2A.

### **VI Partenariat avec l'enseignement supérieur**

La formation conduisant à la licence professionnelle est conçue et organisée dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel. Elle conduit à l'obtention de connaissances et de compétences nouvelles dans les secteurs concernés et ouvre à des disciplines complémentaires ou transversales. Organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, sur une année, le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif.

Le CRR proposera en partenariat avec l'université trois licences dont les contenus sont en adéquation avec le développement du milieu culturel et du développement économique de la Communauté d'agglomération.

#### **VI/1 Création de la licence professionnelle métiers du son**

Cette licence sera présentée avec le département mesures physiques de l'IUT. Cette formation est destinée aux étudiants issus des classes musique-études (horaires aménagés CRR/IUT) ayant obtenu le DUT et le DNOP métiers du son. Le milieu professionnel repéré pour les stages pourrait être l'ensemble des structures « spectacle vivant » de la C2A : Bonlieu scène nationale, Le Rabelais, Le Brise glace, l'Auditorium de Seynod.

Les entreprises de l'image dans les pépinières d'entreprise de la C2A pourront être également sollicitées.

#### **VI/2 Création d'une licence multimédia option composition à l'image**

Cette licence ouvrira en septembre 2011 en collaboration avec l'Institut de management de l'université de Savoie (Imus) ; option information et multimédia.

#### **VI/3 Création d'une licence design d'espace et design sonore**

En partenariat avec l'école supérieure d'art, cette licence à double cursus sera proposée dès la rentrée 2012.

#### **VI/4 L'École d'arts**

L'objectif de ce projet est la mise en commun progressive des moyens des deux établissements, afin d'offrir aux élèves ou étudiants des passerelles vers d'autres disciplines artistiques.

Ces rapprochements devront avoir lieu autour de projets structurés et élaborés en amont, la rencontre entre enseignants et intervenants des deux écoles étant un préalable nécessaire à une compréhension des différentes démarches pédagogiques.

Les pratiques des étudiants suivant des formations artistiques se construisent en effet aujourd'hui au travers de cultures personnelles souvent caractérisées par un éclatement des champs disciplinaires traditionnels.

L'univers multimédia accentue ce phénomène. Les porosités repérées entre ces domaines se caractérisent notamment par l'approche du son et de l'espace.

Les axes de cette collaboration pourraient être les suivants :

1. Mutualisation de cours

Les cours de culture générale, histoire des arts, histoire du cinéma à l'Ecole d'art

L'ouverture de cours est envisagée dans le domaine de la culture générale, de l'histoire des arts, et de l'analyse d'œuvres. Le suivi de ces cours ouvert aux élèves du CRR sera sanctionné dans le cadre d'une évaluation conjointe par les deux équipes pédagogiques, selon des modalités qui restent à déterminer.

Le cours d'histoire de la musique, design sonore, culture chorégraphique, culture musiques actuelles au CRR.

Ouverture de ces cours sur le même principe avec évaluation conjointe par les deux équipes pédagogiques.

2. Workshop de création

Il s'agit de créer des ateliers où se croisent des étudiants musiciens et plasticiens. Sans prédominance d'une discipline sur l'autre, les projets sont conçus conjointement et peuvent faire l'objet de présentation dans les deux structures ou lors du Festival MIA.

3. Les intervenants

En dehors des cadres cités précédemment, les deux écoles s'informeront mutuellement des interventions d'artistes qu'elles programment, afin que celles-ci puissent éventuellement bénéficier à l'ensemble des étudiants, selon des modalités à définir en concertation.

4. Les projets personnels d'étudiants

Chaque établissement pourra, dans le cadre de projets spécifiques validés par les équipes enseignantes, mettre ponctuellement à disposition d'un étudiant de l'autre structure les locaux ou les équipements nécessaires à sa réalisation.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, chaque établissement nommera un professeur référent.

## **VII) FESTIVAL DE MUSIQUE CONTEMPORAINE et RESIDENCE DE COMPOSITEUR**

### **VIII/1 Festival de musique contemporaine**

La création musicale et l'interprétation des œuvres contemporaines des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles constitueront les deux grands axes du festival « Sons d'automne »

Nous souhaitons poser deux questions essentielles sur la naissance de cet événement.

Quelle est la place d'un tel festival sur le territoire de l'agglomération d'Annecy et dans le département de la Haute-Savoie ?

Peut-on, aujourd'hui, conduire le public vers la création musicale ?

**Le territoire :**

La Haute-Savoie a connu un développement des musiques électroacoustiques dans le cadre de Musiques inventives d'Annecy (MIA) en partenariat depuis 15 ans avec le conservatoire d'Annecy. A la disparition de ce festival et studio de recherche, nous devons apporter un nouveau projet de festival autour de la musique contemporaine. Sons d'automne se veut un événement ouvert sur toutes les esthétiques de la musique d'aujourd'hui et tourné vers le jeune public. La naissance de cette semaine thématique à Annecy doit aussi trouver sa place dans un plus large territoire, celui de la région Rhône-Alpes : il s'agit en effet de rééquilibrer l'offre de diffusion de la musique contemporaine sur le nord des Alpes, complétant ainsi les festivals « Musiques en scène » de Lyon et les « 38èmes rugissants » de Grenoble.

Sur l'enjeu territorial, « Sons d'automne » affirmera des choix de programmation intégrant les ensembles de la région Rhône-Alpes mais sans exclusivité. Des formes de mutualisation dans la programmation seront recherchées pour les prochaines éditions avec les festivals régionaux sans oublier le festival « Archipel » à Genève.

L'importance de l'image et du cinéma à Annecy de par la présence du festival de cinéma d'animation, du festival de cinéma Italien, de « cinémino », de l'école de l'image « les Gobelins », de l'université de Savoie et de son département hyper-média et de la classe de composition à l'image du conservatoire, nécessitera une attention particulière dans le rapport musique et image. Nous organiserons d'ailleurs une table ronde sur ce thème pour la préparation des futures éditions du festival. Les croisements musiques contemporaines et musiques du monde seront aussi un des thèmes de réflexion pour l'avenir de cet événement.

### **Conduire les nouveaux publics vers la musique contemporaine :**

#### **Les lycées et collèges :**

Ce festival construira un nouveau public en privilégiant les rencontres entre les compositeurs, les interprètes et le milieu scolaire. Mais c'est d'abord avec les professeurs d'éducation musicale de l'éducation nationale que s'élaborera le contenu de ces animations. Un grand nombre de rencontres avec les compositeurs et les ensembles invités seront proposées aux écoles primaires, aux collèges et lycées.

#### **L'enseignement spécialisé :**

Avec l'aide de L'office départemental d'action culturelle (ODAC), du conservatoire à rayonnement régional de l'agglomération d'Annecy-Pays de Savoie, du réseau des écoles de musique de l'agglomération d'Annecy, des conservatoires du réseau de l'Arc alpin (Annecy, Bourgoin/Nord Isère, Chambéry et Grenoble), « Sons d'automne » pourra être considéré comme un centre de ressource pédagogique. Des master classes de composition et d'interprétation d'œuvres contemporaines seront organisées à l'intention des élèves. Deux concerts intitulés « tribunes jeunes talents » seront consacrés à la diffusion d'œuvres d'étudiants compositeurs et interprétées par des élèves des écoles.

Sur le plan pédagogique, nous affirmons que les structures d'enseignement sont essentielles pour l'activité des compositeurs d'aujourd'hui. Elles peuvent inciter leurs élèves à devenir les acteurs de la création de demain en les initiant aux nouveaux modes de jeux, à l'improvisation, à l'écriture, à l'écoute et à la transversalité entre les arts. Sur le plan technique, le geste instrumental demandé dans les œuvres contemporaines est complémentaire de la formation classique. L'interprétation contemporaine génère une grande énergie et demande un investissement musical important pour les élèves. Nous n'oublions pas que depuis 1950, les apports techniques et acoustiques ont été considérables pour tous les instruments. Les nouvelles technologies développées ont permis des avancées scientifiques et artistiques en matière de nouvelles lutheries, d'informatique musicale et de diffusion du son.

« Sons d'automne » considérera les élèves des écoles et conservatoires comme des acteurs/auditeurs et non comme des spectateurs/clients. Les interventions pour les scolaires ne

seront pas issues d'un cahier des charges demandé par les institutions politiques ni un alibi de programmateur.

C'est donc une originalité de concevoir un festival pour le jeune public.

## **VII/2 Objet de la résidence**

Un montage original associe dans l'objectif du développement de la musique contemporaine 2 structures :

- Les Conservatoires d'Annecy Pays de Savoie et Chambéry Pays de Savoie.

La résidence de compositeur a pour objectif de participer au développement d'une dynamique de sensibilisation du public et des médiateurs (opérateurs, enseignants) aux musiques contemporaines. Par ses activités au sein des trois structures, le compositeur participe à la vie musicale sous son aspect « contemporain ». Il apporte un regard nouveau sur cette forme musicale, par la présentation de ses œuvres et de ses préoccupations artistiques.

Différentes formes d'interventions sont attendues :

### **•Auprès du CRR**

- animation des ateliers de création avec les élèves : susciter des séances de création et d'improvisation collective pour des groupes d'élèves ;
- interventions auprès des classes de composition, d'écriture et de culture musicale : apporter son expérience aux élèves et proposer des analyses de ses œuvres et d'œuvres de ses contemporains ;
- proposition de conférences sur les musiques électroacoustiques, de rencontres pédagogiques et d'actions d'éducation culturelle (notamment avec les écoles primaires de l'agglomération d'Annecy et de Chambéry). Offrir son regard particulier sur la musique contemporaine avec des exemples et éventuellement par des ateliers pratiques ;
- composition de pièces mixtes à caractère pédagogique pour des groupes d'élèves : animer les séances de travail avec les professeurs des élèves concernés durant l'élaboration et la création de ces pièces. Ces créations seront soutenues pour leur production et présentées en concert autant que possible sur les deux sites.

### **•Modalités de sélection**

Suite à un appel à candidature, les candidats transmettent tous documents écrits et enregistrés représentant leur parcours d'artiste et de pédagogue déjà réalisé.

Un premier dépouillement a lieu et permet de retenir un ou plusieurs candidats pour la mi-juin. Les candidats présélectionnés sont convoqués pour la première quinzaine de juillet afin de se présenter devant un jury composé de spécialistes représentant les différents partenaires, dont l'avis sera sans appel.

## **VIII) LA CREATION EN DANSE**

### **VIII/1 Résidence danse**

Le CRR organisera une résidence avec une compagnie en partenariat avec Bonlieu scène nationale, en s'inscrivant dans la dynamique du département danse pour la reconnaissance et le développement de son CEPI. Cette résidence, établie pour 2 ans a également pour objectifs :

- de mettre en place une politique de création ;
- de présenter une politique de diffusion avec Bonlieu scène nationale ;
- de proposer des stages gratuits un samedi par mois ouvert à tous les publics ;
- de proposer à la compagnie en résidence un lieu de création.

Une procédure d'appel à candidature sera étudiée par le CRR, Bonlieu Scène nationale et la direction des affaires culturelles. Le cahier des charges sera réalisé par l'équipe enseignante avec les conseils du service de l'inspection danse au ministère de la culture.

## **VIII/2 Jeune Ballet**

L'histoire du département danse depuis 10 ans et la présence de nombreuses compagnies invitées à Bonlieu scène nationale avec un large public dans ce domaine ont démontré que la ville d'Annecy pouvait être un lieu de création. La présence de locaux au CRR, parmi les mieux équipés des établissements français, représente un atout supplémentaire.

Le nombre de compagnies professionnelles implantées sur le territoire de la Haute-Savoie est pourtant resté inférieur à la moyenne nationale. Il convient de proposer la création d'un jeune ballet ouvert aux élèves du CRR des Pays de Savoie ayant obtenu le DNOP danse et aux autres élèves issus des conservatoires de la région Rhône-Alpes. Ce jeune ballet d'insertion professionnelle pourrait bénéficier des locaux du CRR chaque jour jusqu'à 15h30 et le week-end.

Placé sous la direction d'un chorégraphe recruté sur appel d'offre, ce jeune ballet pourrait profiter des salles de spectacles du département (Annemasse, Annecy, Cluses, Thonon, Evian, Seynod...). Les cours de danse pourraient être confiés à l'équipe enseignante du CRR.

Avec l'aide du département de la Haute-Savoie et de la région, un tel projet pourrait voir le jour dès 2011.

## **IX) DIFFUSION ET CREATION**

L'objectif poursuivi ici est l'implication du CRR en terme de partenaire, ou d'initiateur de toute action significative et concertée sur le plan musical, chorégraphique et théâtral. Comme dans les années précédentes, la diffusion et la création sont des composantes du projet d'établissement étroitement associées aux missions pédagogiques. Elles visent à apporter un enrichissement à tous les partenaires :

- pour l'agglomération : une animation permanente, une présence concrète de l'art musical et chorégraphique ;
- pour l'école : un rayonnement de ses activités et la valorisation en terme de communication de ses actions pédagogiques ;
- pour le professeur : une stimulation dans sa carrière professionnelle et un exemple vivant pour ses élèves ;
- pour l'élève : une valorisation de son effort personnel.

Dans la mesure du possible, des spectacles et concerts seront organisés en coproduction, faisant appel aux différents partenaires de la C2A. Dans la mise en œuvre de ces actions, le CRR n'étant pas toujours directement organisateur, il collaborera avec les différentes scènes de spectacles vivants (BSN, Brise Glace, Le Rabelais, L'auditorium de Seynod), notamment à travers des activités de diffusion, contribuant ainsi à la richesse et à la diversité de la vie culturelle de l'agglomération tout en stimulant la vocation pédagogique du conservatoire.

Dans le domaine du jazz, le CRR travaillera sur une convention avec le jazz club d'Annecy pour d'une part proposer des master classes aux élèves et d'autre part initier des premières parties d'artistes invités avec les élèves de Cycle III et CEPI mais aussi avec le festival de jazz d'Avoriaz.. Certaines manifestations pourront se dérouler dans l'auditorium du CRR.

## **IX/1 Ensemble Pléïade**

L'ensemble Pléïade est une formation à géométrie variable.

Depuis 1998, l'ensemble, composé de professeurs du conservatoire de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie, diplômés des CNSM de Paris, Lyon et Genève, s'est donné pour mission l'élargissement des publics à travers différentes formes de concerts.

En invitant des solistes tels que Roger Muraro, Renaud Capuçon, Juan José Mosalini notamment, en participant à des spectacles de théâtre (*L'histoire du soldat* de Stravinsky...), en produisant des



opéras de chambre de Rossini, Mozart, Britten, Offenbach, Messager, l'ensemble s'est placé dans une dynamique qui lui a permis d'être clairement identifié par les collectivités territoriales.

C'est donc naturellement que les musiciens ont été amenés à travailler avec les Musiques Inventives d'Annecy (MIA) et le CRR dans le domaine de la création avec les compositeurs en résidence

Pléïade a interprété des oeuvres de Luigi Nono, Luciano Berio, Alain Savouret, Tristan Murail, Thierry Blondeau, Florence Baschet et Alexandros Markeas dans le cadre des dernières éditions du Festival d'Hiver et d'Aujourd'hui.

L'opéra vidéo *Piranhas* de Florence Baschet a été écrit pour l'ensemble.

En 2007, il a créé *Gilgamesh* de Gérard Zinsstag et *la Leçon de musique* d'Alexandros Markéas.

L'ensemble s'est produit dans les festivals : Concerts d'hiver et d'aujourd'hui à Annecy, 38èmes Rugissants à Grenoble, Musique en scène à Lyon, à Zurich, à Lucerne....

Cet ensemble a permis aux enseignants d'assumer pleinement leur triple engagement pour la collectivité dans la pédagogie, la diffusion et la création.

Il est important aujourd'hui que cette dynamique se poursuive et soit officiellement reconnue par les pouvoirs publics. Si les départements savoyards disposent d'un orchestre de chambre, l'Orchestre des Pays de Savoie, il faut affirmer qu'un ensemble à géométrie variable tel que Pléïade constitue une alternative et une complémentarité pour ce territoire. Les répertoires proposés et les nomenclatures instrumentales étant très différentes de L'OPS, Pléïade assurera également des missions de médiation et permettra également de capter de nouveaux publics.

## **IX/2 Partenariat avec le Rabelais (Chanson)**

Le Rabelais est une salle proposant une programmation autour de la chanson comprenant notamment un festival, « Attention les feuilles ».

Plusieurs expériences ont été menées avec le CRR, notamment des master classes avec les artistes invités et des premières parties d'artistes consacrées aux élèves de Cycle III du pôle chanson.

Ces actions ont apporté une grande motivation aux élèves et permis un élargissement des publics pour le Rabelais. Les deux institutions devront s'associer pour que chaque année une résidence d'auteur compositeur soit réalisée. La programmation de concerts dans l'auditorium du CRR pourra enrichir les lieux proposés par le festival dans le cadre de sa décentralisation.

## **IX/3 Partenariat avec l'Auditorium de Seynod**

La programmation de l'auditorium comporte 3 axes : théâtre, musiques du monde, musique classique.

Le CRR pourra s'appuyer sur les ressources de cette salle pour construire ses ateliers de musiques du monde et envisager l'organisation de rencontres avec les artistes programmés dans la saison de l'auditorium.

Les classes de théâtre pourront bénéficier de rencontres d'acteurs, de metteurs en scène ou d'auteurs. Dans le cadre de la résidence confiée à un metteur en scène, l'auditorium peut proposer une intervention sur 2 semaines de stages destinées aux élèves de Cepi avec une réalisation

programmée sur la scène de l'auditorium. La classe de théâtre participera aux rencontres jeune théâtre programmées tous les 2 ans à Seynod.

#### **IX/4 Partenariat avec BSN**

Bonlieu Scène nationale est un lieu de création et de diffusion des arts vivants dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre. Ses missions sont fondées sur la permanence et la vivacité de la création artistique, l'élargissement du public et la transmission des arts vivants. Bonlieu scène nationale souhaite approfondir la relation pédagogique sur la mise en œuvre de ces projets.

##### **•Pour la classe de théâtre**

Dans le cadre du centre d'art et de création des Savoies et de sa convention avec l'État, la scène nationale proposera la mise en place d'ateliers à destination des élèves du cycle d'enseignement professionnel initial de théâtre, dirigés par les artistes en résidence. Une expérience a déjà été menée sur la saison 2005/2006 avec le metteur en scène Moïse Touré.

Pour les autres cycles de théâtre, des rencontres seront organisées autour des artistes invités dans chaque saison.

##### **•Pour les classes de danse**

Dans le cadre de l'accueil de spectacles, les chorégraphes invités peuvent intervenir pour des cours destinés aux élèves des classes de danse du CRR. La prise en charge financière de ces master classes est répartie entre Bonlieu et le CRR.

Les deux institutions devront travailler sur l'accueil d'une compagnie en résidence dont le cahier des charges comportera un travail de création avec les classes des CEPI classique et contemporain et permettre l'émergence d'un jeune ballet.

Une expérience réussie avec le chorégraphe Abou Lagraa a démontré la pertinence d'un tel projet.

##### **•Pour les classes des départements de musique**

Le CRR et Bonlieu collaboreront sur la programmation de 3 concerts chaque année dans les domaines de la musique classique, ancienne et contemporaine. Ces manifestations seront l'occasion pour le CRR de conduire un travail pédagogique à l'intérieur des classes de formation musicale, culture/analyse, écriture/composition, musique ancienne et d'inciter les élèves à se rendre aux concerts. Le CRR pourra apporter une coproduction financière sur ces concerts en étant force de proposition dans le choix des artistes.

##### **•Parcours d'artistes**

Dans le cadre des projets développés par le CRR et d'une politique visant à favoriser la fréquentation des spectacles et des concerts, il est décidé que Bonlieu scène nationale accorde un tarif exceptionnel pour une sélection de spectacles. La coordination de ces actions est confiée au chargé d'action culturelle du CRR. Les programmes proposés seront choisis en fonction des contenus répondant à un besoin pédagogique après avis des enseignants.

#### **IX/5 L'orchestre des Pays de Savoie**

La coopération entre partenaires artistiques et culturels à l'échelon d'une ville, d'un département ou d'une région figure en bonne place des objectifs fixés par la charte des missions de service public pour le spectacle vivant.

Aussi est-ce bien dans cet esprit de complémentarité que l'Orchestre des Pays de Savoie et les deux Conservatoires élaborent un projet artistique et pédagogique permettant de regrouper, sous la direction du directeur de l'orchestre des Pays de Savoie (OPS), les orchestres symphoniques de chacun des établissements.

Cet orchestre symphonique inter-conservatoires a déjà travaillé alternativement à Annecy et Chambéry de janvier à avril 2005 et de février à mars 2008. Il s'est produit à l'occasion de deux concerts publics, le jeudi 14 avril 2005 à l'espace culturel Jean Blanc (La Ravoire) et le vendredi 15 avril 2005 à la salle Le Météore (Meythet) et du 15 au 31 mars 2008 à Chambéry, Annecy, Annemasse et Autun.

Le développement des pratiques chorales au CRR représente un atout pour l'OPS qui peut envisager des programmes chœur et orchestre. 2 projets sont aux programmes 2009/2010 et 2010/2011 avec le chœur de chambre et les chœurs d'enfants.

On peut ajouter à ce partenariat l'organisation de journées thématiques (ex : Schumann...) dans lesquelles se croiseraient des ensembles de musique de chambre du CRR et l'OPS. Pour ces actions, Il conviendra de trouver de nouveaux lieux de diffusion plus insolites et rechercher de nouveaux publics.

Le présent projet d'établissement permet d'affirmer une continuité dans ces dispositifs en rendant pérennes ces actions complétées par une convention CRR et OPS.

### **IX/6 Orchestre national de Lyon**

L'orchestre national de Lyon (ONL) propose à de jeunes instrumentistes de la région de pratiquer la musique en orchestre. L'académie de l'ONL regroupe deux orchestres : l'orchestre des juniors et l'orchestre des jeunes. Ces deux formations, de niveaux et d'âges différents, se réunissent tout au long de l'année sous la responsabilité du chef résident. Le travail a lieu, selon le cas, sous forme de répétitions hebdomadaires à l'auditorium ou de stages pendant les vacances. Durant les stages, l'encadrement est assuré par les musiciens de l'orchestre national de Lyon, qui jouent le rôle de relais entre les jeunes et le chef pendant les répétitions en tutti, et font travailler les différents pupitres individuellement. La fin de chaque session donne lieu à une tournée de concerts en région et à l'auditorium de Lyon.

Le projet est soutenu par la Ville de Lyon, la Drac Rhône-Alpes et la région Rhône-Alpes.

Une saison sur deux, les conservatoires de l'Arc alpin participent prioritairement au projet : Grenoble, Annecy, Chambéry et Bourgoin-Jallieu. Le conservatoire d'Annecy s'inscrit dans cette dynamique en favorisant l'inscription de ses élèves de cycle III et CEPI et organise tous les deux ans un concert sur le territoire de l'agglomération. Ce concert est l'occasion de travailler sur l'ouverture aux nouveaux publics. La gratuité des entrées est un vecteur de réussite.

### **IX/7 Festival de la voix**

Le festival de la voix est né en 2006 sur une proposition du CRR, l'objectif étant de rassembler les salles de la C2A et le CRR autour d'une programmation de haut niveau présentant tous les aspects de la voix en ensemble.

Six manifestations sont programmées, associant Bonlieu, l'Auditorium de Seynod, le Rabelais , Le Brise Glace, le CRR.

Chaque institutions présente un programme correspondant à sa sensibilité : CRR et BSN en classique, Le Rabelais en chanson, le Brise Glace en musiques actuelles, l'auditorium de Seynod en musiques du monde.

La deuxième phase de ce festival devra élargir les publics en proposant des ateliers de découvertes avec les artistes invités en passant par le réseau des écoles de musique. Chaque élève d'une école pourra, après avoir participé à un de ces ateliers, se voir proposer un billet d'entrée sur un des concerts avec un tarif spécial jeune. Pour amener les musiciens amateurs (chorales, groupes vocaux, groupes de jazz, groupes de musiques actuelles) à devenir auditeurs, nous leur proposerons un festival « off » pendant la même période et les mêmes jours sur les mêmes lieux en ouverture de programme.

Ces croisements favoriseront le côté festif de la manifestation. Il serait également opportun de commander à un compositeur une œuvre faisant appel à différentes esthétiques vocales.

## **X) PRATIQUES AMATEURS**

La charte de l'enseignement précise :

« Les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre rayonnent sur un territoire ; ils suscitent et accueillent les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions. Ils travaillent également en étroite collaboration avec les structures relais mises en place conjointement par les collectivités territoriales et l'État (associations régionales et départementales, centres d'art polyphonique et missions voix, centres de pratique instrumentale amateur, pôles de musiques actuelles, centres régionaux de musiques et danses traditionnelles etc...).

Ils sont des lieux de ressources pour les amateurs; ils les informent, les aident à définir et éventuellement à assurer leurs formations ; ils les accueillent dans leurs locaux et favorisent le développement d'échanges et de collaborations entre groupes amateurs, soit dans les établissements eux-mêmes, soit en dehors de leurs murs. Ils sont des centres d'animation de la vie culturelle, proposant au public leurs activités (travaux d'élèves); ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorisent les échanges avec les structures et associations culturelles, locales ou non. Ils contribuent à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics».

C'est bien dans le respect de cette charte que le CRR propose un certain nombre d'activités pour les amateurs de l'agglomération. Elles relèvent de la même politique d'ouverture de l'établissement déjà mise en place sur les enseignements.

### **X/1 Orchestre d'Harmonie de la Ville d'Annecy**

En 1982 l'association "Harmonie Municipale d'Annecy", pourtant à l'origine de l'ENMDAD, était dissoute. En effet, les professeurs d'instruments à vent étaient recrutés pour créer l'Ecole des Instruments à Vent. En 1967, de la fusion du Conservatoire (piano et cordes) et de l'école d'harmonie (vents et percussions) naissait le service municipal école de Musique Agréée. En 1978, la nationalisation de l'école renforçait les liens avec l'harmonie par la nomination d'un professeur à la direction de cet ensemble. Après une période de sommeil la ville d'Annecy a confié au CRR la mission de former un nouvel orchestre destiné aux amateurs. Depuis 2001, 55 musiciens (hors élèves du CRR) participent aux activités de l'orchestre dirigé par un enseignant titulaire au CRR.

La programmation de concerts est intégrée à la saison du CRR. Cet ensemble s'inscrit clairement dans une dynamique d'ouverture aux pratiques amateurs.

### **X/2 Orchestre Stringendo**

A l'image de l'orchestre d'harmonie, le CRR a créé un orchestre de chambre réservé aux anciens élèves ayant obtenu un diplôme de fin de cycles et aux amateurs de l'agglomération. La dominante des instruments à cordes permet de donner des concerts avec un répertoire baroque et classique en s'ouvrant sur d'autres répertoires de la musique moderne.

Cet ensemble sera également souvent sollicité pour l'accompagnement de spectacles dans le domaine du jazz, de la chanson ou de la danse. Cet ensemble collaborera avec l'orchestre du CPMA sur une politique de diffusion en instaurant des programmes communs entre les ensembles.

### **X/3 Fanfare de rue**

Parmi les pratiques amateurs recueillant un large succès auprès du public (Cf les Noctibules en Juillet : la nuit des fanfares), la fanfare de rue reste une activité méconnue au CRR. Depuis la rentrée 2007, le CRR a mis en place une fanfare New-Orleans ouverte aux musiciens amateurs de l'agglomération. Dans le style des marching-bands très populaires aux Etats-Unis depuis plus d'un siècle, cette formation se veut festive et devrait participer aux manifestations de la C2A (Festivals de cinéma, les Noctibules, Carnaval, Attention les feuilles...). La possibilité de jouer au sein de cet atelier doit être communiquée à l'ensemble des écoles du réseau de la C2A . Cette pratique collective

doit également s'inscrire dans les options possibles des classes à horaires aménagés, des élèves en cycle 3 préparant le CEM et des élèves en cycle d'enseignement professionnel initial.

#### **X/4 Chœurs**

Chœur des personnels d'éducation :

Le territoire de l'agglomération abrite de nombreux chœurs amateurs et le CRR se doit d'offrir des pratiques complémentaires en matière de chant choral. C'est pourquoi, nous proposons un chœur école qui pourrait rassembler les personnels de l'éducation nationale (professeurs des écoles), les personnels des crèches et garderies dans un souci de formation continue et dans la continuité du travail accompli par nos intervenants en milieu scolaire au sein des crèches et écoles maternelles et primaires.

Ce chœur pourrait comporter une cinquantaine de choristes et devrait être dirigé par le professeur de chant choral du CRR.

#### **X/5 Chœur des étudiants :**

L'augmentation constante du nombre d'étudiants sur le campus d'Annecy doit amener le conservatoire à ouvrir de nouvelles activités. La création d'un chœur d'étudiants avec répétition le jeudi devrait être une nouvelle offre. Le répertoire de ce chœur devra représenter la diversité des époques tout en privilégiant la période contemporaine. L'organisation de concert en lien avec la cellule d'action culturelle de l'université sera un préalable.

#### **X/6 Ateliers de jazz adultes**

Avec la création de la fanfare New-Orleans, nous répondons aux demandes formulées par le milieu amateur pour un style de musique de rue particulièrement festif . Mais il existe également une autre demande issue du milieu amateur : la pratique en grande formation de jazz avec un répertoire allant de Count Basie à Duke Ellington. Si une grande formation de jazz est déjà proposée au CRR, elle est et doit rester réservée aux élèves de cycle 3 et CEPI du département jazz avec des objectifs de professionnalisation et de répertoires tournés vers la création et l'accueil de résidence en lien avec le département jazz de Chambéry. Il sera donc envisagé de créer ce Big Band amateur sous la direction d'un enseignant du CRR.

#### **X/7 La musique traditionnelle**

L'agence musiques et danses Rhône-Alpes a présenté un rapport sur l'enseignement des musiques traditionnelles et musiques du monde à la demande de la région. Un séminaire organisé conjointement par la région et les conservatoires intitulé « Quel service public de l'enseignement pour les musiques du monde ? » a permis d'étudier l'état des lieux et de formuler des propositions sur la structuration d'un enseignement.

L'ouverture aux musiques traditionnelles ne doit pas être destinée exclusivement aux communautés d'origine. L'origine sociale et culturelle des élèves ne doit en effet pas être corrélée à une esthétique particulière mais doit être pensée d'une manière générale par rapport au conservatoire.

L'enseignement des musiques traditionnelles, dans une logique de métissage, est donc destiné à un public le plus large possible. La pratique à l'extérieur de l'école, dans la ville, constitue également un moyen pour toucher d'autres publics, non inscrits, et les sensibiliser progressivement à d'autres esthétiques musicales.

L'entrée de ces musiques dans les établissements spécialisés a également pour objectif de contribuer à faire évoluer l'institution. En ouvrant le conservatoire aux musiques traditionnelles, l'école s'ouvre à un public plus diversifié.

Le fonctionnement en 3 cycles ne répond pas toujours aux attentes des publics concernés. C'est pourquoi le CRR de l'agglomération d'Annecy proposera des ateliers de pratiques autour de répertoires très différents allant de la musique celtique à la musique cubaine, de la musique d'Amérique du Sud à la musique des Alpes.

Le rapport de l'AMDRA a démontré que cet enseignement était absent du département de la Haute Savoie à l'exception d'un atelier à l'école de musique de Servoz.

Le retard dans le développement de ces pratiques au sein des écoles de Haute Savoie est à rapprocher de celui des musiques actuelles, ces deux esthétiques étant souvent liées par une même démarche initiale.

Les autres départements de la région sont davantage avancés dans ces projets et les conservatoires de Lyon et Villeurbanne proposent des cursus diplômants complétés par le CEFEDM avec une formation délivrant le diplôme d'état en musiques traditionnelles. C'est pourquoi, il nous semble important d'ouvrir des ateliers dans un premier temps hors cursus pour répondre à des pratiques amateurs.

Les ateliers à ouvrir au CRR d'Annecy se feront dans le cadre d'une complémentarité sur le territoire des Savoie entre Annecy et Chambéry. On peut d'ores et déjà imaginer une programmation bi-mensuelle de concerts autour des musiques du monde sur le territoire de la C2A en privilégiant l'auditorium de Seynod. Les artistes invités pourront intervenir auprès des élèves et des groupes d'amateurs de la C2A. Ces rencontres seront coordonnées et préparées par un enseignant à recruter sur un poste à mi-temps ASEA qui assurera des ateliers permanents de découverte.

## **XI) LA MEDIATHEQUE DU CONSERVATOIRE**

La médiathèque est située au premier entresol du Conservatoire dans un espace de 140m<sup>2</sup>.

Elle est ouverte depuis 12 ans aux enseignants du CRR, depuis 3 ans aux enseignants du réseau des écoles de musique de l'agglomération d'Annecy et depuis 5 ans aux élèves du CRR.

La médiathèque est constituée d'un fonds qui s'accroît chaque année. Elle compte actuellement :

- 11 000 partitions
- 4000 CD
- 400 vidéos et DVD
- 1000 livres
- abonnement à 15 périodiques

La médiathèque est en réseau informatique via le logiciel Absys avec la bibliothèque de la C2A et les bibliothèques des institutions culturelles (Musée-Château, École d'arts).

Deux postes informatiques permettent la consultation du catalogue des bibliothèques de l'agglomération d'Annecy, deux postes supplémentaires permettent un accès à Internet pour les recherches documentaires.

Deux bibliothécaires sont à la disposition des lecteurs pour les renseigner, les orienter, effectuer les emprunts de documents et travailler sur la politique d'acquisition. Un budget de 15000 € est réservé chaque année sur le budget de fonctionnement du conservatoire à l'accroissement des différents fonds.

Le catalogue de DVD du CNC (Centre National de la Cinématographie) consacré à la danse a été acquis en 2006. Ce fonds est en partie disponible au prêt, la majorité des titres étant consultables dans les locaux de la médiathèque.

Un fonds théâtre complètera les acquisitions encore trop peu nombreuses pour le département théâtre en plein développement, notamment avec la création du CEPI.

Compte tenu du développement de la classe d'écriture/composition à l'image, la médiathèque travaillera avec la Citia et sa bibliothèque pour échanger des données dans ce domaine.

**Ouverture vers de nouveaux publics :**

Depuis janvier 2008, la médiathèque est également accessible aux professeurs de musique des collèges et lycées publics de l'agglomération.

Un système de navette est mis en place depuis le 15 mars 2008, permettant aux abonnés « multimédia » des bibliothèques de l'agglomération d'emprunter un CD du fonds musical ; en retour, il est possible pour les enseignants de faire venir un CD du fonds musical de la bibliothèque de Bonlieu à des fins pédagogiques.

La médiathèque du CRR tend à devenir un pôle de ressources incontournable sur le département. Elle envisage de se doter prochainement d'un accès à l'extranet de la Cité de la musique ; cet outil pédagogique multimédia unique permet en effet un accès à des bases de données de concerts enregistrés, de conférences, de guides d'écoute, de dossiers pédagogiques... et permet de compléter ainsi un fonds déjà existant. La médiathèque devra se doter de 4 postes informatiques supplémentaires à cette fin.

La médiathèque se charge également des expositions proposées au 1<sup>er</sup> étage du Conservatoire.

## **XII) RESSOURCES HUMAINES**

La création de postes répond à plusieurs critères :

1. Demande des usagers (accordéon, musique traditionnelle, danse jazz) ;
2. Amélioration de la qualité de l'enseignement (accompagnement danse) ;
3. Demande de l'État suivant les décrets de classement (danse jazz, danse contemporaine) ;
4. Développement dans le cadre du schéma départemental (danse, musique traditionnelle) ;
5. Ouverture sociale (poste de professeurs de cordes pour « un orchestre à l'école », professeur de chant pour chant vocal) ;
6. Réponse à un développement local de l'activité industrielle et culturelle (poste de régisseur pour les classes musique et image, design sonore)

### **XII/1 Création de postes sur 10 ans**

Cadre d'emploi	Nombre d'heures
<i>PEA chant</i>	16
<i>PEA flûte/Mus Ancienne</i>	2
<i>PEA accordéon</i>	8
<i>PEA tuba</i>	3
<i>PEA danse jazz</i>	8
<i>ASEA danse contemporaine</i>	6
<i>ASEA accompagnement danse</i>	20
<i>PEA métiers du son</i>	8
<i>PEA composition à l'image</i>	8
<i>ASEA musiques traditionnelles</i>	10
<i>PEA basson</i>	2
<i>ASEA guitare et guitare électrique</i>	12
<i>ASEA trompette</i>	5
<i>ASEA percussions traditionnelles</i>	6
<i>ASEA clarinette</i>	5
<i>ASEA contrebasse</i>	4
<i>ASEA électroacoustique</i>	8
<i>Régisseur</i>	35
<i>Surveillant appareteur</i>	35

## Projet orchestre à l'école

Cadre d'emploi	Nombre d'heures
<i>ASEA violon</i>	10
<i>ASEA violoncelle</i>	8
<i>ASEA alto</i>	8
<i>ASEA contrebasse</i>	5

### **XIII) INVESTISSEMENTS**

#### **XIII/1 Locaux de danse**

La récupération de la salle Paul Thisse située dans le bâtiment danse permettra de conforter l'enseignement de la danse et les activités de résidences futures dans ce domaine. L'augmentation du nombre d'élèves dans ce département nécessite l'utilisation d'une salle supplémentaire. Le CRR est déjà utilisateur sur une partie de l'année et porte l'entretien de cette salle dans son budget. Avec les travaux de rénovation de Bonlieu comportant une salle de répétition, on peut estimer que rien ne s'oppose à l'utilisation totale de cet espace par le CRR dès 2013.

#### **XIII/2 Locaux de musique et théâtre**

Les travaux de réhabilitation du bâtiment principal rue Jean Jacques Rousseau ont été programmés en 1999/2000 et réalisés durant l'année scolaire 2001/2002.

La configuration de l'école nationale, à cette époque structure de la ville d'Annecy sans perspective de transfert dans une agglomération qui n'existait pas, ne permettait pas d'envisager un tel développement ultérieur (+ 560 élèves). Les travaux ont donc été conçus pour recevoir 1100 élèves.

Il semble indispensable compte tenu du développement en cours avec notamment les nouvelles disciplines de réaliser des travaux d'agrandissement dans les greniers. 800 m<sup>2</sup> sont aménageables.

Il y a nécessité d'y installer une salle de cours pour le théâtre, 2 studios son et image, une salle de répétitions pour améliorer les horaires proposés actuellement dans l'unique salle d'orchestres, 15 boxes de travail de 5 m<sup>2</sup> pour les étudiants, 8 salles de cours d'instruments et accompagnement, 2 salles de culture, 1 salle des professeurs.

Les salles 101 et 102 seront transformées en bureau pour les régisseurs. L'actuel bureau des régisseurs permettra d'agrandir la médiathèque.

#### **Les investissements matériels**

Il sera important de remplacer un certain nombre d'instruments notamment des pianos pour le département danse et pour certaines classes d'instruments. L'acquisition d'un orgue à installer dans la chapelle, devra être réalisée sur trois années d'investissement.

### **XIV) LES INSTANCES DE CONCERTATION**

#### **XIV/1 Le Conseil d'établissement**

Le Conseil d'établissement est inscrit dans le règlement intérieur validé en 1999 par la Ville d'Annecy et voté par le Conseil de l'agglomération en octobre 2006.

Le Conseil d'établissement est une instance consultative qui permet de rassembler les partenaires et acteurs du CRR. Il peut être une force de proposition. Il est informé par la Direction des grandes orientations de l'établissement et de l'évolution de ses financements. Ce n'est donc pas une instance pédagogique.

Il se réunit au moins une fois par an, dresse le bilan de l'année écoulée et est informé des perspectives d'avenir. Il peut débattre de toute question relative à la vie de l'établissement.



### Membres de droit

Le Président de la Communauté de l'agglomération d'Annecy (ou son représentant)  
Le Directeur Général des services de la Communauté de l'agglomération d'Annecy  
Le Directeur des Affaires culturelles de la Communauté de l'agglomération d'Annecy  
Le Directeur des Affaires culturelles de la Ville de Chambéry  
Le Directeur du CRR d'Annecy  
Le Directeur Adjoint du CRR d'Annecy  
Le responsable administratif du CRR d'Annecy  
Le Directeur du CRR de Chambéry  
Le Coordonnateur pédagogique commun Annecy/Chambéry  
Le Président du Conseil Régional (ou son représentant)  
Le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie (ou son représentant)  
Le Directeur Régional des Affaires culturelles (ou son représentant)

### Membres élus

5 représentants des enseignants parmi lesquels :  
- 3 représentants musique (1 représentant des pratiques collectives, 1 représentant des instruments et 1 représentant culture ou formation musicale)  
- 1 représentant danse  
- 1 représentant théâtre  
3 représentants des parents d'élèves  
3 représentants des élèves (musique, danse et théâtre)  
1 représentant de l'administration

## **XIV/2 Le Conseil pédagogique**

Il est composé du directeur du CRR, de ses adjoints et des coordonnateurs de départements. Instance de discussion et de concertation, il étudie les questions relatives à la mise en œuvre du projet d'établissement et à la vie culturelle et artistique de celui-ci.

### Modalités de nomination au conseil pédagogique

Chaque département peut proposer un coordonnateur mais c'est au directeur qu'appartient le pouvoir de nomination. Celui-ci soumet ses propositions au Directeur Général des services. Tout coordonnateur perçoit pour la durée de son mandat un régime indemnitaire spécifique selon les modalités définies par les délibérations des 15 avril et 16 décembre 2005 complétées par les règles d'attribution du régime indemnitaire validées par le Comité Technique Paritaire du 22 septembre 2006.

Des personnalités qualifiées peuvent être associées à la réunion du Conseil pédagogique en fonction de l'ordre du jour. Le Conseil pédagogique se réunit au moins trois fois par an sur convocation du directeur ou à la demande d'au moins un quart des enseignants.

### Départements actuellement représentés au Conseil pédagogique

- formation musicale ;
- culture/création et nouvelles technologies ;
- théâtre ;
- danse ;
- instruments à vent ;
- instruments à cordes ;
- instruments polyphoniques et percussions ;
- jazz ;
- musiques actuelles,
- musique ancienne ;
- Coordonnateur Musique études ;
- Coordonnateur Annecy/Chambéry.

### **Réorganisation de la concertation :**

Depuis le rapprochement des 2 établissements sous une même entité pédagogique, un conseil pédagogique commun (CPC) s'est mis en place, parallèlement aux conseils pédagogiques (CP) de chaque établissement. Tout ce qui concerne le règlement des études est abordé au CPC. Les CP travaillent sur les dossiers internes liés aux projets d'établissements.

La structuration de l'organisation pédagogique n'a pas été repensée, bien que la notion d'inter-département se soit imposée dans certains secteurs. La mise en œuvre des réformes et de l'application du règlement des études nous a conduit à un travail en commissions élargies, dépassant le cadre des départements. Le conseil d'orientation (élus, DRAC, conseil, régional, conseil général, équipes de direction) a validé cet axe de travail le 30 avril 2010.

Il conviendra de travailler à la constitution de départements/commissions dans lesquels pourront être réunis des enseignants issus de différentes familles instrumentales ou esthétiques.

Néanmoins, les familles instrumentales et esthétiques resteront unis à l'intérieur de pôles se réunissant pour l'organisation de la rentrée ou d'évènements liés à l'action culturelle. Cette réorganisation des départements favorisera les échanges et la confrontation offerte par la diversité de nos établissements. Elle évitera le cloisonnement et le repli identitaire pouvant conduire à une dérive corporative.

Parmi les thèmes de départements : Éducation artistique et nouveaux publics, évaluations, création/improvisation, transversalité artistique (musique, danse, théâtre), pratiques collectives, ...  
les pôles : Formation musicale, culture et création, instruments anciens, théâtre, danse, cordes, jazz, musiques actuelles, bois, cuivres, vocal, polyphonique.

### **XIV/3 Méthodologie de la rédaction de ce projet**

Ce projet d'établissement a été rédigé par Jean Paul Odiau, directeur du CRR en concertation avec les membres du conseil pédagogique.

Il suit les recommandations du schéma départemental, de la charte du réseau des écoles de musique de la C2A.

Il s'appuie sur le projet de mandat du conseil communautaire.

Les projets de partenariats avec les institutions culturelles ont été travaillés avec les directeurs de Bonlieu scène nationale, de L'auditorium de Seynod ; du Rabelais, du Brise Glace, de l'orchestre des Pays de Savoie.

Les classes horaires aménagés ont fait l'objet de réunions régulières avec : le proviseur du Lycée Fauré, le proviseur du lycée Baudelaire, le principal du collège des Balmettes, le coordonnateur des classes musique études de l'IUT .

Le projet de Cham. primaire a fait l'objet d'une réunion avec l'Inspecteur d'académie, le maire adjoint chargé des affaires scolaires de la ville d'Annecy et de la directrice de la vie scolaire de la ville d'Annecy.